



**PROGRAMME INDICATIF MULTIANNUEL 2021-2027
EN FAVEUR DE LA RÉPUBLIQUE DU TCHAD**

**INSTRUMENT DE VOISINAGE, DE COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT ET DE COOPÉRATION
INTERNATIONALE — EUROPE DANS LE MONDE**

TABLE DE MATIÈRES

1.	Lignes générales de la coopération internationale de l'UE au Tchad.....	5
1.1.	Base de programmation.....	5
1.2.	Statut de la programmation conjointe.....	6
1.3.	Domaines prioritaires de la coopération de l'UE avec le Tchad	6
1.4.	Justification et contexte	8
1.5.	Durée du PIM et option de synchronisation	10
2.	Soutien de l'UE par domaine prioritaire et propositions d'initiatives Équipe Europe	10
2.1.	Domaine prioritaire 1 : Gouvernance, démocratisation, paix et sécurité.....	11
2.1.1.	Objectifs spécifiques liés au domaine prioritaire 1.....	12
2.1.2.	Résultats escomptés par objectif spécifique	13
2.1.3.	Indicateurs par résultat escompté	14
2.1.4.	Recours éventuel aux financements mixtes et aux garanties pour les investissements au titre du FEDD+	15
2.2.	Domaine prioritaire 2 : Développement humain inclusif	15
2.2.1.	Objectifs spécifiques liés au domaine prioritaire 2.....	16
2.2.2.	Résultats escomptés par objectif spécifique	17
2.2.3.	Indicateurs par résultat escompté	18
2.2.4.	Recours éventuel aux financements mixtes et aux garanties pour les investissements au titre du FEDD+	18
2.3.	Domaine prioritaire 3 : Pacte vert.....	19
2.3.1.	Objectifs spécifiques liés au domaine prioritaire 3.....	21
2.3.2.	Résultats escomptés par objectif spécifique	23
2.3.3.	Indicateurs par résultat escompté	24
2.3.4.	Recours éventuel aux financements mixtes et aux garanties pour les investissements au titre du FEDD+	25
2.4.	Propositions d'initiatives « Équipe Europe » en République du Tchad	26
3.	Mesures d'appui	27
3.1.	Mesures en faveur de la société civile	27
3.2.	Facilité de coopération	27
4.	Aperçu financier	28
	<i>Montant indicatif global (pour la première période du PIM)</i>	28
	Pièces jointes.....	28

LISTE DES ACRONYMES

AECID	Agence espagnole pour la coopération internationale au développement
AFD	Agence française de développement
AP	Aires protégées
ARCHIPELAGO	Initiative africaine et européenne pour la formation professionnelle, financée dans le cadre du Fonds Fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique
ARCHIPELAGOS	Garantie du Fonds européen pour le développement durable (FEDD) dans le cadre du PIE de l'UE gérée par la BAD et la Cassa Depositi e Prestiti, en appui aux PME sur le développement du marché des capitaux et l'appui aux PME
BAD	Banque africaine de développement
BEI	Banque européenne d'investissement
BMZ	<i>Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung</i> (Ministère de la coopération économique et du développement de la République fédérale d'Allemagne)
CDP	Coopération portugaise pour le développement
CLIP	Plan de mise en œuvre au niveau national (lié au GAPIII)
CDN	Contribution déterminée au niveau national, dans le cadre de l'accord de Paris sur le climat
CNUCED	Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement
COLEACP	Réseau d'entreprises, d'organisations professionnelles et d'experts pour fournir de la coopération technique en agriculture inclusive et durable
COM-NORD	Programme de développement intégré des communes du Nord du Tchad (11 ^{ème} FED)
DDC	Direction du développement et de la coopération du département fédéral des affaires étrangères de la Confédération suisse
EFP	Education et formation professionnelle
ERASMUS+	Programme d'action européen pour la mobilité des étudiants
EUCAP	EU Capacity building mission, essentiellement formation des forces de défense et de sécurité
EURF	Cadre de résultats de l'UE
EUTM	EU Training Mission dans le cadre de la sécurité, la stabilité et la paix
FAO	Organisation pour l'alimentation et l'agriculture des Nations unies
FED	Fonds européen de développement
FEDD+	Fond européen pour le développement durable Plus (mixage de fonds/garanties)
FFU	Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique
FMO	Société financière de développement néerlandaise

FSI	Forces de sécurité intérieure
GAIN	Global Alliance for Improved Nutrition
GAPIII	Plan d'action de l'UE sur l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes dans l'action extérieure 2021–2025
GiZ	<i>Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit</i> (agence de coopération internationale allemande pour le développement)
IEE	Initiative Équipe Europe
KfW	<i>Kreditanstalt für Wiederaufbau</i> (établissement de crédit pour la reconstruction)
NASIRA	Facilité financière de partage de risque, financée dans le cadre du PIE
MW	Megawatt
ODD	Objectifs de développement durable
OIT	Organisation internationale du travail
OS	Objectif spécifique
OSC	Organisation(s) de la société civile
PAASIT	Projet d'appui à l'amélioration de la sécurité intérieure au Tchad (11 ^{ème} FED)
PIB	Produit intérieur brut
PIE	Plan d'investissement extérieur de l'UE
PIM	Programme indicatif multi-annuel de l'UE pour le Tchad 2021-2027
PME	Micro, petites et moyennes entreprises
PND	Plan national de développement du Tchad
PPP	Partenariat public privé
PRAJUST2	Projet d'appui à la justice au Tchad – phase 2 (11 ^{ème} FED)
PRCPT	Projet de renforcement de la résilience et de la cohabitation pacifique au Tchad, financé dans le cadre du Fonds Fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique
PROPARCO	Promotion et participation pour la coopération économique (AFD)
PSDC	Politique de sécurité et de défense commune de l'UE
RECIDE	Resilient City Development, facilité de garantie financée dans le cadre du PIE de l'UE
SAN	Sécurité alimentaire et nutritionnelle
SFI	Société financière internationale du Groupe de la Banque mondiale
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UE	Union européenne
VBG	Violences basées sur le genre

1. Lignes générales de la coopération internationale de l'UE au Tchad

1.1. Base de programmation

Le Tchad vit un moment charnière dans son histoire, suite à la mort au combat du Président Idriss Déby Itno, annoncée le 20 avril 2021, après plus de trente années au pouvoir, et à la mise en place d'un Conseil Militaire de Transition (CMT) en situation d'intérim. Ce moment charnière est à la fois délicat pour la stabilité du pays et de la région, et source d'opportunités pour des réformes permettant de jeter les bases d'un nouveau contrat social vers plus de démocratie et plus de développement inclusif au bénéfice de la population tchadienne, notamment les jeunes et les femmes. L'UE a pris position avec un appel aux autorités pour mettre en œuvre la Feuille de route de la transition pour la mise en place d'un ordre constitutionnel et démocratique dans les délais prévus et dans le respect des droits humains et des libertés fondamentales.

L'UE et le Tchad sont des partenaires de longue date pour le maintien de la stabilité et la lutte contre le terrorisme dans les régions du Sahel et du Lac Tchad. Ce partenariat est renforcé par la diplomatie du Tchad, traditionnellement axée autour de la stabilité régionale, et par le déploiement de son armée dans le cadre d'opérations régionales et multilatérales de coopération militaire et de lutte contre le terrorisme (MINUSMA, Force conjointe du G5 Sahel, Force Multinationale Mixte pour le Lac Tchad). Le Tchad joue un rôle essentiel aux côtés de l'UE, dans un nombre d'initiatives multilatérales et internationales clés visant à renforcer durablement la stabilité du Sahel, à travers des actions intégrées d'ordre politique, sécuritaire et de développement, dont la Coalition pour le Sahel (y compris l'Alliance Sahel) et le Partenariat pour la sécurité et la stabilité au Sahel (P3S). L'UE et le Tchad sont aussi des partenaires historiques dans les domaines de la conservation de la biodiversité (écosystèmes avec grande faune), et ont des intérêts convergents dans le domaine de la migration et du déplacement forcé.

L'objectif stratégique de ce programme indicatif pluriannuel (PIM) de l'UE pour 2021-2027 est de contribuer au renforcement durable de la stabilité du Tchad (sécuritaire, démocratique, institutionnelle, socio-économique et environnementale), de manière à renforcer son rôle fondamental dans la stabilisation et la sécurité régionales, en lien avec les valeurs fondamentales et universelles. En ce faisant, le PIM vise à renforcer le partenariat politique UE-Tchad, de manière à répondre aux intérêts communs des deux partenaires.

Cet objectif stratégique est en ligne avec l'objectif géopolitique prioritaire de l'UE et de ses États membres, de contribuer aux efforts de stabilité au Sahel, à côté des États sahéliens et d'autres partenaires multilatéraux, afin de contrer les phénomènes transfrontaliers liés à l'instabilité qui affectent tant le Sahel que l'UE, et en particulier le terrorisme, la radicalisation religieuse, les trafics illégaux en tout genre, ainsi que la migration irrégulière et le déplacement forcé. En lien avec la nouvelle stratégie Sahel de l'Union européenne adoptée en avril 2021, l'ampleur et la nature des appuis européens au Tchad seront déterminés par les efforts mis en œuvre par les autorités tchadiennes, ainsi que par l'évaluation des résultats tangibles obtenus.

Pour l'atteinte de l'objectif stratégique de stabilité durable au Tchad, il sera nécessaire d'agir de manière urgente au niveau des fragilités de trois axes stratégiques : (i) la gouvernance ; (ii) les conditions de vie de la population et (iii) le développement agricole durable et la préservation et la conservation des aires de diversité biologique, qui pourraient présenter le risque de devenir des zones de financement d'activités illégales et abriter des groupes armés.

L'exercice de programmation au Tchad est basé sur un document-cadre conjoint de l'UE et de ses États membres. Dans ce cadre, quatre priorités ont été identifiées : (i) Renforcer la sécurité, la stabilité et la résilience institutionnelle ; (ii) Appuyer le développement économique et humain durable, en mettant l'accent sur les jeunes et les femmes ; (iii) Adapter les plans de développement aux implications du changement climatique et à la protection de la biodiversité ; (iv) Favoriser un environnement commercial propice au secteur privé et à la création d'emplois.

Ils sont aussi alignés avec les intérêts globaux du pays tels que décrits dans la stratégie de développement nationale « Vision 2030 : le Tchad que nous voulons » de 2017 et par conséquent, avec les axes stratégiques du Plan national de développement (PND) 2017-2021, qui opérationnalise ladite stratégie et qui est le cadre

de référence de la politique nationale¹. Un nouveau PND est en cours d'élaboration pour la période 2022-2026.

Le PIM a été formulé de manière à avoir un impact transformationnel durable dans la stabilité et le développement du pays à long terme, mais en étant suffisamment flexible pour pouvoir répondre aux besoins immédiats à court terme, dans un contexte national et régional volatile. Il vise aussi à fournir à terme des opportunités d'intégration et de développement économique. Sa mise en œuvre inclura des partenariats avec des organisations multilatérales², en vue de renforcer l'impact recherché. En outre, ce PIM amène une valeur ajoutée en confortant les objectifs de la feuille de route pour le Tchad de la Coalition pour le Sahel. Il a été formulé de manière à promouvoir les valeurs fondamentales de l'UE, y compris l'égalité entre genres, la dignité et le respect de la personne, la démocratie et l'État de droit.

Le Tchad a été jusqu'à présent, relativement à l'abri de la crise sécuritaire qui touche les régions du Sahel et du Lac Tchad. Malgré le maintien de cette stabilité au cours des dernières décennies, le Tchad continue de faire face à de nombreux défis : l'extrême pauvreté ; l'insécurité alimentaire (chronique et aigüe, avec 1.7 million de personnes en insécurité alimentaire en 2021) ; la dépendance des revenus agricoles vis-à-vis de la pluviométrie ; la croissance démographique extrêmement élevée (46,8% des Tchadiens ont moins de 15 ans, 3^{ème} population la plus jeune au monde³ après le Niger et le Mali), qui surpasse les capacités d'accueil des infrastructures sociales existantes ; le déficit démocratique ; le nombre de conflits communautaires et les conflits armés dans les pays limitrophes dont sont issus les réfugiés au Tchad ; les effets du changement climatique avec des inondations récurrentes ; le développement inéquitable entre les territoires ; la dépendance pétrolière du budget de l'État, ainsi qu'un climat des affaires instable et la faiblesse du secteur privé formel. Le Tchad est le troisième pays le moins avancé en termes de développement humain⁴. Il abrite à l'heure actuelle plus d'un million de personnes déplacées et réfugiées.

1.2. Statut de la programmation conjointe

Dans le cadre de la formulation de ce PIM, l'UE et les États membres avec présence diplomatique au Tchad (DE, ES, FR, NL), ainsi que le Royaume-Uni et de la Suisse (UE+), se sont accordés sur les objectifs à atteindre pour la période considérée. Ces objectifs ont fait l'objet de larges consultations avec les parties prenantes au Tchad⁵.

A ce stade, il n'est pas prévu d'élaborer un document de programmation conjointe pour le Tchad, mais sa pertinence sera analysée ultérieurement. Les deux initiatives de l'Équipe Europe proposées pour le Tchad, embryon d'une programmation conjointe, feront l'objet d'un suivi régulier.

1.3. Domaines prioritaires de la coopération de l'UE avec le Tchad

Le PIM s'articule autour de trois domaines prioritaires :

Domaine prioritaire 1 : Gouvernance, démocratisation, paix et sécurité

Ce domaine prioritaire a été formulé de manière à permettre un impact important sur la stabilité du Tchad et de la région (G5 Sahel et bassin du Lac Tchad). L'action de l'UE se décline en trois axes :

¹ Les objectifs du PIM sont alignés avec les axes suivants du PND 2017-2021 : Renforcement de l'unité nationale ; Renforcement de la gouvernance et de l'État de droit ; Économie diversifiée et compétitive ; Amélioration de la qualité de vie de la population.

² Communication conjointe de la Commission au Parlement européen et au Conseil « Renforcement de la contribution de l'UE à un multilatéralisme fondé sur les règles », réf. [JOIN\(2021\)3](#)

³ [Population ages 0-14 \(% of total population\) Data \(worldbank.org\)](#)

⁴ Programme des Nations unies pour le développement, index de développement humain 2020.

⁵ Les consultations avec les parties prenantes ont eu lieu en deux phases. Une première en novembre-décembre 2019 qui a impliqué des rencontres avec chacune des parties prenantes identifiées (gouvernement, parlement, syndicats, autorités locales et religieuses ainsi que chefferies, secteur privé-associatif-femmes et jeunes entrepreneurs, OSC, ONG, femmes, groupe référent de sages, partenaires de mise en œuvre, autres PTF présents au Tchad), et une deuxième en décembre 2020 qui s'est déroulée sous la forme de quatre ateliers (autorités nationales et coordonnateurs de projets, autorités locales et traditionnelles, multi-acteurs, groupe UE+). Les recommandations issues de ces rencontres, ont été prises en considération dans la formulation de ce PIM.

Le premier axe porte sur la promotion de l'État de droit et des droits humains, par le biais du renforcement des **secteurs de la justice et de la démocratie**. Dans le secteur de la justice, cela inclut l'amélioration de l'accès à la justice pour les citoyens et des réformes en matière de droits économiques et socio-culturels, y compris la gouvernance de la migration. Dans le secteur de la démocratie, l'UE appuiera le développement du dialogue politique et social intra-tchadien sur le système de gouvernance, et la tenue des cycles électoraux clés, tels que l'élection présidentielle de fin de la transition politique.

Le deuxième axe porte sur la **sécurité intérieure** et vise à renforcer l'efficacité des forces de sécurité en bénéfice de la population, dans le respect des droits humains. Cela nécessite l'amélioration de la gouvernance du secteur de la sécurité, y compris au niveau de la territorialisation des forces, en prenant en considération la spécificité des régions du Tchad. L'action de l'UE visera aussi la restructuration et le fonctionnement des FSI, et le renforcement du dispositif de judiciarisation.

Le troisième axe porte sur le renforcement du fonctionnement de l'État, en particulier dans l'amélioration de la **gestion des finances publiques**, avec un appui aux réformes de la fonction publique et à l'intégration des autorités traditionnelles.

Domaine prioritaire 2 : Développement humain inclusif

Ce domaine prioritaire a été formulé de manière à développer le capital humain d'une masse critique de la population tchadienne, qui permette de contribuer durablement à la stabilité du pays. Un accent sera mis sur le capital humain des femmes, qui représentent 52% de la population. L'UE agira à niveau de tous les secteurs de ce domaine prioritaire de manière intégrée, en particulier dans des zones rurales. L'action de l'UE se décline en trois axes :

Le premier axe porte sur l'amélioration de l'**accès à l'éducation et à la formation professionnelle**, en vue de contribuer à l'emploi.

Le deuxième axe porte sur les **services de base essentiels de nutrition et d'eau-assainissement**, dont l'accès limité, couplé à la dynamique démographique, sont un réel frein au développement socio-économique équitable du Tchad, en particulier dans les zones fragiles rurales. Des synergies seront recherchées avec l'accès aux énergies renouvelables adressés sous le domaine 3.

Le troisième axe porte sur l'accès à la **sécurité alimentaire**, qui nécessite des solutions ciblées pour palier l'absence de systèmes de protection sociale.

Domaine prioritaire 3 : Pacte vert

Ce domaine prioritaire a été formulé de manière à permettre une réponse intégrée sur plusieurs domaines, avec le double objectif de développement local durable de zones rurales fragiles et de conservation de la biodiversité du Tchad. L'action de l'UE se décline en trois axes :

Le premier axe porte sur la **protection des écosystèmes**, y compris les réservoirs de grande faune, en renforçant la gouvernance d'aires protégées fragiles et la lutte contre les trafics illicites.

Le deuxième axe porte sur le développement de zones rurales fragiles à travers le **développement agricole (filières locales et chaînes de valeur)**, y compris la transformation et la commercialisation de produits agricoles issus des zones fragiles.

Le troisième axe porte sur l'amélioration de l'accès à l'**énergie renouvelable** dans les zones visées par le PIM, en vue de soutenir le développement socio-économique durable, en ligne avec l'accord de Paris. Une synergie entre l'accès aux énergies renouvelables et la connectivité numérique sera recherchée systématiquement et de façon transversale par rapport aux trois domaines prioritaires.

Ces trois domaines prioritaires sont interdépendants et des synergies seront recherchées lors de leur mise en oeuvre. Les actions de l'UE sous le domaine prioritaire 2 dans les zones rurales et fragiles, soutiendront le domaine prioritaire 1, puisque ces régions sont particulièrement vulnérables à l'instabilité. Les actions sous le domaine prioritaire 3 se nourriront des efforts qui seront entrepris sous le domaine 2 et réciproquement, en raison des interconnexions géographiques et des complémentarités des besoins qui seront recherchées entre les actions d'éducation, de nutrition et de développement territorial et agricole.

Pour tous les domaines cités, les données et les technologies numériques devront être mises à profit pour améliorer la planification, la coordination, la communication, l'innovation technologique. Cela permettra de maximiser l'efficacité et l'efficience des actions et des systèmes mis en place, ainsi que leur durabilité.

1.4. Justification et contexte

Le choix des domaines prioritaires définis ci-dessus, est aligné avec les priorités du partenariat conjoint de l'UE et des États membres avec le Tchad pour la période 2021-2027. Ce choix, qui s'inscrit dans la stratégie de développement national « Vision 2030 » du Tchad, est aussi basé sur l'analyse des vulnérabilités et de la fragilité du Tchad, et des leçons capitalisées.

Ainsi, le domaine prioritaire 1, répond au premier objectif identifié dans le cadre de l'évaluation de l'UE sur sa politique au Tchad, à savoir « Renforcer la sécurité, la stabilité et la résilience institutionnelle ». Les domaines prioritaires 2 et 3 du PIM répondent au deuxième objectif identifié dans le cadre de ladite analyse, à savoir « Appuyer le développement économique et humain durable, en mettant l'accent sur les jeunes et les femmes ». Le domaine prioritaire 3 du PIM répond aux objectifs 3 et 4 qui ont été identifiés, à savoir « Adapter les plans de développement aux implications du changement climatique et à la protection de la biodiversité » et « Favoriser un environnement commercial propice au secteur privé et à la création d'emplois ».

Le choix de ces domaines prioritaires s'inscrit dans le cadre du nouveau consensus européen pour le développement, de la Stratégie Afrique de l'UE, de la Stratégie intégrée de l'UE pour le Sahel, et de la Stratégie globale de l'UE pour sa politique étrangère et de sécurité. Au niveau multilatéral, ce choix est guidé par l'Agenda 2030 des Nations unies pour le développement durable, l'accord de Paris sur le climat et l'Agenda pour l'action d'Addis Abeba.

Cette démarche prend en compte des dynamiques transversales essentielles en alignement avec les stratégies et plans d'action de l'UE : le genre⁶ ; les droits humains et l'approche basée sur les droits⁷ ; le changement climatique et l'environnement⁸ ; la gestion de la migration et des déplacements forcés⁹, et l'approche systémique des systèmes agroalimentaires, afin de permettre un impact en termes de développement durable.

Le PIM a été formulé de manière à privilégier la mise en œuvre des projets au plus près des populations bénéficiaires. Il est aligné avec les valeurs fondamentales de la démocratie, du respect des droits humains et des libertés et de la bonne gouvernance, qui sont des facteurs essentiels de stabilité et de développement durable du Tchad et du Sahel.

Domaine prioritaire 1 : Gouvernance, démocratisation, paix et sécurité

Dans le secteur de la **justice**, il existe des défis majeurs qui empêchent les institutions d'assurer la paix sociale et le respect des droits humains. Il est nécessaire d'appuyer la performance de la justice, qui reste problématique pour la population, en raison du nombre de détenus en instance de jugement, de décisions non rédigées et/ou non exécutées, des capacités logistiques, du besoin de finaliser la carte judiciaire et des capacités du personnel de l'administration.

En matière de **démocratie**, la priorité pour l'unité et la stabilité du pays est la mise en œuvre de la transition démocratique apaisée, de manière à renforcer la cohésion politique et sociale, ainsi que le retour rapide à l'ordre constitutionnel et démocratique. Les trois étapes essentielles de la transition sont : le dialogue national inclusif, l'adoption d'un projet de Constitution par voie référendaire et la tenue d'élections présidentielles de fin de transition. Ces étapes comportent des défis importants, suite à la mort au combat du Président Idriss Déby Itno, après plus de trente ans au pouvoir, et à la mise en place concomitante d'un Conseil Militaire de Transition (CMT).

⁶ Plan d'action sur l'égalité des sexes, GAP III, JOIN(2020)17, 25/11/2020

⁷ Plan d'Action de l'UE sur les Droits Humains et la Démocratie 2020-2024

⁸ La contribution déterminée au niveau national du Niger (3^e communication à l'UNFCCC) dans le cadre de l'Accord de Paris, mais aussi le Pacte Vert pour l'Europe, qui inclut notamment la stratégie « De la ferme à la table »

⁹ « Un nouveau pacte sur la migration et l'asile », COM/2020/609, 29/09/2020, mais aussi « Lives in Dignity », COM(2016)234 sur les réfugiés et les personnes déplacées internes

La promotion de la **cohésion sociale nationale** est nécessaire pour la préservation des acquis de développement du Tchad. Le pays est confronté au défi démographique, où les populations survivent uniquement par les revenus précaires tirés de l'agriculture et de l'élevage en milieu rural. L'accès aux ressources naturelles essentielles aux moyens de subsistance, est structurellement de plus en plus source de conflits et d'accaparations, entraînant une crise larvée du monde rural, propice à la dissémination des idéologies d'extrémisme religieux et/ou des conflits interreligieux, voire l'accentuation de la traditionnelle dichotomie entre les régions du nord et du sud du pays. La cohésion sociale nécessite d'être renforcée (depuis le niveau communautaire, notamment via les autorités traditionnelles, jusqu'au niveau central), de manière à atténuer ainsi les facteurs qui pourraient entraîner l'implosion du pays, avec ses conséquences sur la stabilité de toute la région.

En dépit de leur rôle essentiel dans la stabilité du pays jusqu'à présent, l'action des forces de **sécurité intérieure** n'est toujours pas perçue par toute la population comme impartiale, en raison de la forte militarisation de l'administration territoriale. Les mécanismes de redevabilité au niveau local restent insuffisants et les liens avec la justice demeurent faibles. Cette situation renforce les risques de violence armée, en relation avec les questions de légitimité et à l'État de droit. Le secteur est aussi affaibli par la participation limitée des femmes aux processus de paix. En ligne avec l'approche intégrée de la Stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'UE (2016), ainsi que la nouvelle Stratégie Intégrée de l'UE pour le Sahel (2021), ce PIM appuiera le développement du professionnalisme des FSI, afin qu'elles soient à l'écoute et disponibles aux besoins de la population, mais aussi de mieux intégrer la question du genre, notamment dans la lutte contre les violences basées sur le genre, et de faire respecter la déontologie, les droits humains et le droit international humanitaire. Cela contribuera à rétablir le contrat social entre l'État et ses citoyens et ses citoyennes.

Le terrorisme, l'extrémisme violent et son financement, constituent d'importants facteurs immédiats d'instabilité affectant le Tchad et la région dans son ensemble. Une réponse exhaustive et transnationale de l'UE dans ce domaine est nécessaire pendant les années à venir.

Pour ce qui est de la **gestion des finances publiques et de la transparence budgétaire**, des progrès ont été constatés, mais des efforts additionnels sont nécessaires pour permettre le financement par l'État d'un nouveau contrat social au Tchad, en bénéfice de la population. La corruption peut être un risque qui limite l'État de droit et la capacité de l'administration publique à fournir des services de base à la population. Dans ce contexte, la réapparition des divisions claniques et la marginalisation des jeunes, sont des défis majeurs pour le pays.

Domaine prioritaire 2 : Développement humain inclusif

La cohésion et l'équilibre territorial du pays dépendent aussi du faible niveau de développement humain du Tchad. Le pays est confronté à une urbanisation galopante. Cette urbanisation, soutenue par un taux de croissance démographique de 3,5%¹⁰ par an et des migrations internes, se fait de façon anarchique et entraîne une augmentation de la pauvreté avec des conséquences sociales qui, si elles ne sont pas traitées, ont le potentiel d'engendrer certaines formes de violence et de radicalisme poussées par une marginalisation des plus vulnérables et notamment de la jeunesse. Cela contribue à des phénomènes d'instabilité. Pour l'ensemble des indicateurs qui se rattachent au capital humain, le Tchad est placé en dessous de la moyenne des pays de la sous-région et de l'Afrique subsaharienne.

En matière d'**éducation**, les statistiques disponibles du système tchadien montrent que moins de quatre enfants sur dix ont achevé leur scolarité primaire. Cette proportion est, de surcroît, nettement inférieure chez les filles en raison de la persistance de normes sociales discriminantes. Le taux d'alphabétisation des adultes (15 ans et plus) est de 26%¹¹ avec une forte disparité en défaveur des femmes. Entre 2010 et 2014, le pays a consacré en moyenne, l'équivalent de 2,9% du PIB à l'éducation, contre 4,8% pour les autres pays d'Afrique subsaharienne¹². La durée moyenne de scolarisation est de 1,9 ans, dont 1 an pour les femmes et

¹⁰ Selon <https://www.populationdata.net/pays/tchad/> publication le 11 mars 2020

¹¹ Données de la Banque mondiale : <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SE.ADT.LITR.ZS?locations=TD>

¹² Source: Rapport sur le développement humain 2016, PNUD

2,9 ans pour les hommes¹³. Une problématique importante existe par ailleurs en ce qui concerne l'éducation en milieu nomade qui concernerait entre 5,5 et 8,5% de la population tchadienne¹⁴, sur laquelle il faudrait élargir considérablement les projets pilotes existants.

L'**insécurité alimentaire et la sous-nutrition** restent très préoccupantes et limitent tout effort de développement. Cette situation est le résultat d'un accès très réduit de la population aux services de base. En termes de retard de croissance, 39,8% des enfants de moins de 5 ans sont touchés, ce qui est très supérieur à la moyenne de la région Afrique (29,1%). Au total, 20% de la population souffre d'une sous-alimentation chronique avec 43% des cas de mortalité infantile associés à la sous-nutrition. Les enfants de 0-5 ans et les femmes en âge de procréer (entre 15 et 49 ans), ayant des besoins nutritionnels spécifiques sont particulièrement vulnérables à la malnutrition¹⁵. La malnutrition limite le développement cognitif des enfants et leur capacité de production économique à l'âge adulte. Les pertes économiques dues à la sous-nutrition seulement chez l'enfant ont été évaluées à 9,5% du PIB du Tchad. Le pays est confronté à des crises alimentaires et climato-agrologiques de plus en plus récurrentes et longues sur une partie de son territoire, qu'il est nécessaire de palier. Ces crises consomment progressivement la capacité des systèmes alimentaires à fournir des services socio-économiques et environnementaux de base à la population.

Domaine prioritaire 3 : Pacte vert

En matière de **biodiversité**, le Tchad est exposé à des risques importants en matière de braconnage et trafics pour le financement d'activités illicites et terroristes, et d'autres risques liés à l'augmentation de la pression démographique. Les réservoirs de biodiversité du Tchad, qui constituent encore un atout singulier dans toute la sous-région, sont des zones fragiles et stratégiques pour la stabilité du pays.

L'**agriculture et l'élevage** fournit des moyens de subsistance à 78% de la population, mais elle reste totalement dépendante des aléas climatiques. De part les réalités économiques, sociales et environnementales du Tchad, ce PIM appuiera la transition vers des systèmes agricoles, agro-pastorales et agro-alimentaires durables, suivant la stratégie « de la ferme à la fourchette » du pacte vert. Cela comprend l'accompagnement des populations dans les mutations des systèmes agricoles (au sens large) et alimentaires.

En dépit du potentiel en ressources énergétiques considérables du pays, le **secteur de l'énergie** reste sous-développé et constitue un goulot d'étranglement pour tout entrepreneuriat et initiative de digitalisation. Le taux d'accès à l'électricité et d'énergie domestique propre est parmi le plus faible au monde (8% et 4% respectivement). Le prix de l'électricité est l'un des plus élevés au monde et sa couverture est l'une des plus faibles notamment en zones rurales. Des investissements sont nécessaires pour améliorer l'accès et réduire le prix des énergies propres et renouvelables. Cela passe par l'amélioration de la gestion du secteur, y inclus son cadre règlementaire. Des synergies seront recherchées avec le secteur 2 ('accès aux services de base').

1.5. Durée du PIM et option de synchronisation

Le PIM pays aura une durée de sept ans courant de 2021 à 2027, avec une révision à mi-parcours en 2024. L'adoption d'un nouveau Plan national de développement pour la période 2022-2026 est prévue d'ici le premier trimestre de 2022. La synchronisation temporelle ne pourra donc pas être réalisée à ce stade. La revue à mi-parcours prévue en 2024, déterminera la forme que prendra la deuxième phase de la mise en oeuvre du PIM jusqu'en 2027.

2. Soutien de l'UE par domaine prioritaire et propositions d'initiatives Équipe Europe

L'action de l'UE au Tchad au cours de la période 2021-2027 permettra l'augmentation du nombre d'animaux emblématiques effectivement protégés d'au moins 20% dans les zones fragiles du Tchad. Ce résultat requiert le développement humain et économique de la population en périphérie des aires protégées

¹³ Contre respectivement 4,2 et 6 ans en moyenne pour les autres pays d'Afrique subsaharienne. Source : Rapport sur le développement humain 2016, PNUD

¹⁴ Swift et al 2010. Cette estimation ne concernerait que les éleveurs « mobiles » / « nomades ». Mais si on ajoute les communautés d'éleveurs « fixes » dans les zones pastorales (damrés) qui ne sont globalement pas scolarisées, la population concernée pourrait plus que doubler

¹⁵ Profil Genre, DUE Tchad, 2021.

et à l'attrait de nouveaux bailleurs, à travers la mise en place de la structure « Tchad Nature » pour la protection des écosystèmes et de la biodiversité.

2.1. Domaine prioritaire 1 : Gouvernance, démocratisation, paix et sécurité



Ce domaine prioritaire s'inscrit sous le pilier paix du nouveau consensus européen pour le développement.

Les actions prévues sous ce domaine dépendront en partie de l'évolution du contexte politique et sécuritaire au Tchad, qui présente un nombre d'inconnues au moment de l'élaboration de ce PIM. Les secteurs couverts par ce domaine sont :

Justice : L'appui de l'UE sera étayé par un dialogue soutenu avec les organisations de la société civile internationales et locales, en vue de :

- Faciliter l'accès à la justice par des activités de conseil juridique et d'assistance judiciaire aux victimes de violations des droits de l'homme, de violences sexuelles et aux groupes les plus vulnérables (y compris les personnes déplacées internes et les réfugiés).
- Appuyer des activités de sensibilisation et de conscientisation des citoyens à leurs droits.

Démocratie : Des interventions spécifiques de renforcement de la démocratie sont prévues, en vue de renforcer le dialogue intra-tchadien sur le système de gouvernance du pays. Dans ce cadre, l'UE, en concertation avec les États membres et la communauté internationale, évaluera la pertinence de soutenir des étapes clé de la transition démocratique dans le cadre de ce PIM, en lien avec les autres appuis prévus sous d'autres instruments de partenariat de l'UE avec le Tchad, pour autant que ces étapes offrent les garanties d'inclusivité et de démocratisation nécessaires.

Sécurité : Les frontières poreuses avec les pays voisins posent d'énormes défis pour la lutte contre la criminalité organisée transfrontalière, la traite des êtres humains et le terrorisme. Aussi, la lutte contre le terrorisme, la prévention de l'extrémisme violent, la lutte contre le crime organisé, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme au niveau des frontières du Tchad, seront envisagés dans le cadre d'une coopération régionale transfrontalière.

La coopération dans ce domaine profitera également d'une étroite coordination avec les missions CSDP actives dans la région (EUCAP Sahel Niger et Mali – EUTM Mali), notamment sur les questions concernant la résolution 1325 (femme, paix, sécurité)¹⁶ dans la zone du G5 Sahel. Les actions de l'UE seront mises en œuvre de manière coordonnée avec celles qui pourraient être déployées dans le cadre du PIM régional dans les domaines suivants : la migration irrégulière et la protection des réfugiés et des personnes déplacées internes (voir objectifs spécifiques (OS) 1.1 et 1.2) ; la coopération transfrontalière ; la sécurité et/ou la défense (G5 Sahel et Force Multilatérale Mixte pour le Lac Tchad), y compris la dimension sécuritaire de la transhumance transfrontalière ; la préservation de la biodiversité, et la diplomatie de l'eau du bassin du Lac Tchad.

Renforcement des institutions de l'État : Ce PIM prévoit que l'UE continue à jouer un rôle central d'appui à l'État tchadien dans ses efforts de réformes de la gestion des finances publiques destinées à l'orienter vers les standards internationaux dans ses différentes composantes (préparation, exécution, transparence du budget, budgétisation sensible au genre, amélioration de la gestion de la masse salariale, de la gestion de la dette et de la mobilisation des ressources domestiques, et de lutte contre les fraudes et la corruption).

Ce PIM prévoit aussi la poursuite du soutien aux réformes essentielles de l'État, notamment dans les domaines des institutions (ODD 16), de la politique nationale genre (ODD 5) et des politiques sectorielles (ODD 1). Ces réformes viseront à asseoir et consolider le rôle de l'État dans ses fonctions régaliennes de

¹⁶ Le CLIP prévoit un programme G2 (genre comme objectif principal) portant sur le plan d'action femmes paix et sécurité avec la collaboration des États Membres.

pourvoyeur de services de base à la population.

Par ailleurs, dans le cadre de ce domaine prioritaire, le PIM pourrait contribuer à des initiatives régionales Équipe Europe dans le domaine de la **migration irrégulière** qui impliqueraient le Tchad et d'autres pays de la région, et notamment en relation avec la route migratoire de la Méditerranée centrale. Dans ce cadre seront visées la composante migration irrégulière, trafic et traite humaine (OS 1.2 : R1.2a, sur la coopération transfrontalière et régionale), et à sa composante de protection et assistance (OS 1.1 : R1.1a, sur l'accès à la justice).

De manière générale, une approche fondée sur les droits sera suivie, avec les détenteurs de droits comme avec les détenteurs d'obligations, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités de l'État à remplir ses obligations. Cette approche concerne aussi la protection des réfugiés, et la mise en œuvre de la Loi d'asile (N°028/PR/2020), adoptée le 23 décembre 2020, qui devrait permettre au Tchad de répondre à ses engagements et d'assurer une meilleure protection internationale aux demandeurs d'asile et aux réfugiés sur son territoire. Un appui à la mise en place du cadre législatif et à la vulgarisation de la Loi d'asile pourrait être envisagé. De plus, les problématiques liées aux déplacements forcés dans leur ensemble, y compris ceux dus à des causes climatiques et environnementales, ainsi qu'à la migration, seront prises en compte dans une approche fondée sur les droits. L'ODD 5 visant l'égalité homme-femme sera activement poursuivi de façon transversale dans les 3 domaines d'intervention prioritaires.

Les mesures d'atténuation prévues pour les interventions de l'UE dans ce secteur comprennent le soutien à l'autonomisation et à la décentralisation juridiques et judiciaires, ainsi que la lutte contre les facteurs de conflit et la prévention contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

Les instruments et outils de mise en œuvre novateurs, y compris les jumelages ou Taiex, pourront être explorés. Certaines réformes prévues sous ce domaine pourraient être mises en œuvre sous la forme d'appui budgétaire. Il faudra aussi relier les actions nationales à celles financées au niveau régional. Dans le domaine de la sécurité, il s'agira d'exploiter l'usage d'instruments flexibles et appropriés afin de promouvoir une approche intégrée de paix et de cohésion sociale.

2.1.1. Objectifs spécifiques liés au domaine prioritaire 1

OS 1.1 : Promouvoir les valeurs fondamentales et universelles de l'État de droit et des droits humains, en appuyant les réformes du secteur judiciaire et la démocratisation

Code CAD : 151 (Gouvernement et société civile) ; ODD 5,10, 16, 17

La politique sectorielle de la *justice* a été élaborée avec l'appui du programme PRAJUST 2 et adoptée en 2018 pour une période de 10 ans (2018-2027). Les actions du PIM soutiendront la réforme du système judiciaire, afin de renforcer son indépendance, ses performances, son intégrité et son accessibilité (y compris par les réfugiés, les demandeurs d'asile et les personnes déplacées internes), et de garantir une justice fondée sur la dignité humaine, la protection des droits humains et la lutte contre l'impunité et la corruption, avec une attention particulière sur la chaîne pénale dans le contexte du G5 Sahel et au système pénitentiaire, sans oublier la prévention de l'extrémisme violent. Dans le cadre de ce PIM, l'UE envisage aussi d'appuyer l'organisation et la tenue de processus électoraux libres, démocratiques, inclusifs et réguliers. Cela pourrait comprendre, sous certaines conditions, le référendum constitutionnel et les élections présidentielles de fin de transition politique de manière à mettre les bases pour une transformation démocratique durable. Cela sera fait en concertation avec la communauté internationale.

Les questions d'accès aux ressources naturelles, notamment entre populations mobiles ou en déplacement et des communautés hôtes ou sédentaires (eau, foncier, forêts, biodiversité, ressources minérales) et de lutte contre les violences basées sur le genre, seront également prises en compte, dans l'objectif d'une meilleure cohésion sociale et de diminution des conflits locaux.

OS 1.2 : Renforcer le lien entre les forces de sécurité intérieure et les citoyens

Code CAD : 152 (Conflit, paix et sécurité) ; ODD 5, 16

L'action de l'UE vise à renforcer de manière durable les FSI, en appuyant la mise en place d'un organe moteur de coordination de la politique de sécurité intérieure, pour assurer une cohésion d'ensemble. Les

FSI font face à de nombreuses difficultés qui limitent l'efficacité de leurs actions. Les moyens budgétaires et matériels mis à leur disposition sont insuffisants au regard de la diversification et de l'intensification des menaces. De plus, ces moyens sont soumis à une plus grande tension du fait de la réduction générale du budget de l'État et de la hausse concomitante des dépenses militaires. Les FSI font face à une défiance d'une part importante de la population, en particulier des femmes.

L'instabilité des pays frontaliers, en particulier le Soudan et la Libye, facilite la circulation des armes ainsi que d'autres trafics illicites. Un travail important reste à effectuer, en particulier dans le domaine de la judiciarisation, en vue d'améliorer la gouvernance globale du dispositif de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée.

L'UE poursuivra ses efforts afin de réduire l'impunité et l'insécurité par la promotion de l'offre de la sécurité comme un bien public de qualité, qui répond aux besoins de l'ensemble des citoyennes et des citoyens tchadiens, dans le respect des droits humains et du droit international humanitaire. Cela sera fait par des actions d'appui à la gouvernance de la sécurité intérieure, de renforcement des compétences des forces de sécurité et de leur professionnalisation, de la mise en place d'actions favorisant la participation des femmes aux processus de paix (en faisant un suivi et un appui à la mise en œuvre du plan « Femme, paix, sécurité ») et en renforçant la confiance entre les FSI et la population afin de progresser dans la réconciliation. La composante transfrontalière sera également prise en compte via des actions régionales (le droit international humanitaire y sera également intégré).

Des activités de lutte et de prévention contre l'extrémisme violent (L/PEV) à niveau communautaire (pilotées par des communautés), visant à améliorer la résilience sociétale, sont également envisagées dans le cadre du PIM, ainsi que le renforcement des capacités de la police judiciaire, et notamment les unités en charge de la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée.

OS 1.3 : Appuyer l'efficacité, la redevabilité et la légitimité des institutions de l'État

Code CAD : 151 (Gouvernement et société civile) ; ODD 5, 10, 11, 16, 17

Le système de gestion des finances publiques (GFP) présente certaines faiblesses, aussi bien dans ses composantes institutionnelles qu'organisationnelles. Les réformes qui ont été entreprises depuis quelques années ont permis de renforcer la qualité et la transparence du budget de l'État. Le chemin est toutefois encore long et l'effort d'accompagnement de l'UE doit persister afin d'améliorer in fine la qualité des livrables fournis par l'État auprès de la population. L'exécution budgétaire pour les secteurs sociaux restera l'une des priorités de l'UE de ce volet, ainsi que l'amélioration de la gestion de la masse salariale, la gestion de la dette et la mobilisation des ressources domestiques.

L'efficacité et la légitimité des institutions de l'État et la transition vers un nouveau contrat social, impliquent aussi une utilisation efficace des ressources dévolues au développement et à la réponse humanitaire, mobilisées en particulier à travers l'aide extérieure. En ce sens, il sera important de continuer à travailler avec le gouvernement tchadien afin d'assurer un environnement législatif et réglementaire qui soit propice à l'efficacité et au déploiement de l'aide vers les populations dans le besoin, en particulier sur la législation relative aux ONGs. Cette législation fera l'objet d'un dialogue politique, d'une coordination avec les partenaires techniques et financiers (PTF) du Tchad, et du renforcement des capacités institutionnelles pour le suivi/évaluation lié à sa mise en œuvre. La lutte contre les fraudes et la corruption sera un objectif transversal.

2.1.2. L'UE appuiera la mise en place de certaines réformes clés en vue de faciliter le développement local au niveau déconcentré, de manière à permettre aux populations d'avoir un accès aux services sociaux de base en lien avec les domaines prioritaires 2 et 3. Résultats escomptés par objectif spécifique

OS 1.1 : Promouvoir les valeurs fondamentales et universelles de l'État de droit et des droits humains, en appuyant les réformes du secteur judiciaire et la démocratisation

- R1.1a) Justice tchadienne indépendante, intègre, de qualité et au service des justiciables, veillant à l'application du cadre législatif en faveur des droits civiques et socio-économiques, y inclus les femmes, les réfugiés et les personnes déplacées internes.

R1.1b) Institutions démocratiques installées, dans le respect des principes de la séparation des pouvoirs.

R1.1c) Dialogue intra-tchadien effectif et inclusif.

OS 1.2 : Renforcer le lien entre les forces de sécurité intérieure et les citoyens

R1.2a) Capacités de la police judiciaire renforcées pour une meilleure coopération transfrontalière et régionale, en particulier dans la lutte contre le terrorisme et les trafics de migrants et la traite de personnes.

R1.2b) Dispositif d'implantation et de fonctionnement des FSI efficace et pertinent.

R1.2c) Gouvernance renforcée via le respect de la déontologie, des droits humains et du droit international humanitaire par les acteurs de la sécurité, et par une participation renforcée des femmes.

OS 1.3 : Appuyer l'efficacité, la redevabilité et la légitimité des institutions de l'État

R1.3a) Gouvernance administrative redevable et gestion des finances publiques améliorée.

R1.3b) Services effectifs aux citoyens gérés de façon durable par les collectivités autonomes.

2.1.3. Indicateurs par résultat escompté

Résultat 1.1.a) Justice tchadienne indépendante, intègre, de qualité et au service des justiciables, veillant à l'application du cadre législatif en faveur des droits civiques et socio-économiques, y inclus les femmes, les réfugiés et les personnes déplacées internes
Indicateur a1) Nombre de personnes ayant directement bénéficié de programmes d'aide juridique soutenus par l'UE (indicateur CR-UE 2.27), désagrégé par sexe et par statut de déplacement
Indicateur a2) Degré de développement, de renforcement et/ou d'application de la législation et/ou des politiques interdisant/abordant les violences contre les femmes et les filles (cadre de résultats du service des instruments de politique étrangère, IPE et indicateurs du GAP III)
Résultat 1.1.b) Institutions démocratiques installées, dans le respect des principes de la séparation des pouvoirs
Indicateur b1) Processus électoraux crédibles, inclusifs et apaisés
Indicateur b2) Proportion de sièges occupés par des femmes dans : (i) les parlements nationaux et (ii) les administrations locales (indicateur 1.8 du CR-UE)
Résultat 1.1.c) Dialogue intra-tchadien effectif et inclusif
Indicateur c1) Tenue de séances de dialogue intra-tchadien avec une représentativité de la société civile, du monde politique et des femmes et de la jeunesse
Résultat 1.2.a) Capacités de la police judiciaire renforcées pour une meilleure coopération transfrontalière et régionale, en particulier dans la lutte contre le terrorisme et les trafics de migrants et la traite de personnes
Indicateur a1) Nombre de dossiers/saisines en terrorisme et criminalité organisée traités par les services judiciaires spécialisés
Indicateur a2) Nombre d'institutions publiques et d'acteurs non étatiques soutenus en matière de sécurité, de gestion des frontières, de lutte contre l'extrémisme violent, de prévention des conflits, de protection de la population civile et de droits de l'homme (indicateur CR-UE 2.29)
Résultat 1.2.b) Dispositif d'implantation et de fonctionnement des FSI efficace et pertinent
Indicateur b1) Nombre d'agents des FSI formés à la sécurité, à la gestion des frontières, à la prévention des conflits, à la protection des populations civiles, aux droits de l'homme et au genre ; désagrégé par sexe
Résultat 1.2.c) Gouvernance renforcée via le respect de la déontologie, des droits humains et du droit international humanitaire par les acteurs de la sécurité, et par une participation renforcée des femmes
Indicateur c1) Amélioration de la confiance de la population envers les FSI ; désagrégé par sexe
Indicateur c2) Nombre d'activités menées par l'UE afin de renforcer les capacités du Tchad dans le domaine de l'égalité des femmes, de la paix et de la sécurité, notamment dans le cadre de la prévention des conflits, de la consolidation de la paix et du soutien à la médiation, et informations détaillées sur ces activités
Résultat 1.3.a) Gouvernance administrative redevable et gestion des finances publiques améliorée
Indicateur a1) Evolution de la notation PEFA du Tchad (indicateur basé sur PEFA), part attribuable à l'action de l'UE
Indicateur a2) % de nouvelles actions de soutien des réformes de la gestion des finances publiques (GFP) incluant une composante de budgétisation sensible au genre, par année (Indicateur GAP III – 3.1), grâce à l'intervention de l'UE
Indicateur a3) Nombre de politiques gouvernementales élaborées ou révisées avec la participation d'organisations de la société civile à travers le soutien de l'UE (indicateur CR-UE 2.25) pour la période considérée
Résultat 1.3.b) Services effectifs aux citoyens gérés de façon durable par les collectivités autonomes

2.1.4. Recours éventuel aux financements mixtes et aux garanties pour les investissements au titre du FEDD+

Il n'est pas envisagé de recours aux financements mixtes et aux garanties pour ce domaine.

2.2. Domaine prioritaire 2 : Développement humain inclusif



Ce domaine prioritaire s'inscrit dans les piliers humanité et paix du nouveau consensus européen pour le développement. Les secteurs couverts par ce domaine sont :

Éducation : L'action de l'UE dans ce domaine vise à lutter contre l'analphabétisme endémique et à rehausser le taux d'emploi, notamment en faveur des femmes et des jeunes (ODD 8). L'investissement de long terme dans ce secteur, permettra de lutter à la fois contre la pauvreté, les inégalités et la radicalisation des populations.

Le Tchad fait face à des enjeux énormes en matière d'accès à l'éducation, surtout en ce qui concerne les filles, ainsi qu'en termes de qualité. L'éducation secondaire et la formation professionnelle ne sont pas alignées avec les compétences requises dans le secteur privé, ce qui rend difficile pour les jeunes de trouver de l'emploi. Il reste encore beaucoup à faire pour doter les jeunes tchadiens et tchadiennes des compétences nécessaires qui leur permettraient d'être compétitifs sur le marché du travail ou se lancer dans l'entrepreneuriat, surtout dans les filières agro-pastorales (voir l'OS 3.2), qui sont elles-mêmes de plus en plus dotées de technologie.

Les interventions de l'UE seront complémentaires à d'autres actions de l'UE qui pourraient être déployées au niveau régional, telles qu'ERASMUS et ARCHIPELAGO, ainsi que des actions multilatérales auxquelles l'UE contribue, notamment le Partenariat mondial pour l'Éducation et l'initiative « L'Éducation ne peut pas attendre ».

Nutrition, eau et assainissement, sécurité alimentaire : Ces secteurs feront l'objet d'une attention particulière de manière à réduire la vulnérabilité de la population, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, à travers de réformes structurelles et des interventions ciblées auprès de la population en périodes de soudure (ODD 1, 2, 6, 8, 9). Il est également prévu d'appuyer le financement d'infrastructures pour contribuer à l'atteinte des ODD (3, 4, 7, 11). Des synergies seront recherchées avec le secteur 3 pour développer l'accès aux énergies renouvelables.

Les actions sous ce domaine visent à traiter les causes profondes de la malnutrition au Tchad (ODD 2), au travers d'interventions locales abordant de manière intégrée les défis de l'accès à l'éducation et à la formation professionnelle (ODD 8), du secteur de la sécurité alimentaire et de la nutrition (ODD 2), ainsi que le secteur de la planification familiale (ODD 3).

Les actions seront mises en oeuvre suivant une approche de développement local intégré. Elles mettront au premier plan la gouvernance locale et la délivrance de services auprès des populations ainsi que la prévention de la radicalisation et des conflits communautaires, pour une meilleure résilience des populations (et notamment les communautés mobiles, les personnes déplacées internes et les réfugiés, y compris les communautés hôtes), en visant un objectif de cohabitation pacifique et d'autonomisation. Elles seront mises en oeuvre suivant l'approche du triple nexus humanitaire-développement-paix¹⁷. Cette approche permettra d'assurer la complémentarité de l'action humanitaire, de développement et de promotion de la paix à niveau communautaire dans les zones fragiles. Cela permettra aussi d'amortir la vulnérabilité de la population aux chocs alimentaires et de limiter la pérennisation du déplacement, lequel

¹⁷ Conclusions du Conseil sur l'opérationnalisation du nexus humanitaire-développement, réf : 9383/17 du 19/05/17

affecte à son tour la situation alimentaire et nutritionnelle et l'accès aux services de base (y compris à l'énergie).

Parmi les risques les plus importants pour ce domaine prioritaire, on identifie en premier lieu le manque de capacités humaines et institutionnelles nécessaires pour garantir une fourniture de services appropriée aux besoins de la population et adaptée à leur mode de production. A cela s'ajoutent les chocs climatiques récurrents, qui peuvent déboucher sur de véritables catastrophes¹⁸ naturelles, qui conduisent les populations à une fragilité croissante et à des déplacements qui exigent de renforcer les structures locales, premiers intervenants en cas de catastrophes. Cette situation de crise complexe, liée à une fragilité persistante couplée à une incapacité à fournir des services ainsi qu'à l'insécurité à plusieurs niveaux (social, humain, économique et infrastructurel) ne fait qu'augmenter le risque d'instabilité, de marginalisation, de déplacements de la population, voire de radicalisation et de violence.

L'action de l'UE sous ce domaine prioritaire, suivra une approche holistique avec le but d'améliorer les conditions de vie et de créer des opportunités pour que l'individu puisse prendre en charge son propre destin. Il est essentiel que la société civile, surtout les jeunes et les femmes, les entrepreneurs (cf. OS 3.2) et les autorités locales, soient impliqués dans l'identification des besoins, afin d'y apporter la réponse la plus adaptée. Les structures locales (premiers victimes et intervenants lors des catastrophes) seront renforcées dans la mesure du possible.

En outre, la coordination avec les programmes régionaux, multi-pays et/ou transfrontaliers de l'UE sera systématiquement prise en compte, notamment dans le domaine du déplacement forcé et de la sécurité alimentaire.

2.2.1. Objectifs spécifiques liés au domaine prioritaire 2

OS 2.1 : Améliorer l'accès à l'éducation et à la formation professionnelle pour les jeunes tchadiens et tchadiennes (y compris les personnes déplacées internes et les réfugiés)

Code CAD : 110 (Éducation) ; ODD 1, 4, 5, 10, 16, 17

Cet objectif spécifique vise à renforcer le système éducatif, notamment la qualité de l'éducation primaire et secondaire ainsi que l'alphabétisation et les compétences littéraires et mathématiques des adultes, ainsi que leur autonomie et désir liés aux apprentissages.

Afin de remédier au déséquilibre important entre les compétences existantes des jeunes et les compétences requises pour un entrepreneuriat et par le secteur privé, les actions porteront également sur une formation à des compétences techniques et professionnelles de qualité qui s'adresseront également aux déplacés et aux réfugiés. En augmentant le nombre de jeunes tchadiens et tchadiennes possédant les aptitudes et connaissances nécessaires pour répondre aux compétences requises pour s'autonomiser et par les - rares - opérateurs économiques au Tchad, cet objectif engendra une vraie transformation pour les jeunes et les femmes.

L'action de l'UE inclura une éducation citoyenne et républicaine en faveur d'une plus grande liberté et responsabilité des individus face à la société dans son ensemble. Elle appuiera aussi l'éducation en milieu nomade et dans les zones à forte mobilité, ainsi que l'accès à l'éducation des personnes déplacées et des réfugiés.

L'action de l'UE portera sur les infrastructures, les approches pédagogiques et le matériel (exigences de base), sur la formation des enseignants (notamment avec des modules de formation à distance déjà expérimentés par la coopération suisse et la France), sur la qualité du système pédagogique et du curriculum qui doit être cohérent avec les dernières connaissances en termes de progression éducative, sur la qualité institutionnelle et le suivi. L'action de l'UE portera sur l'égalité dans l'accès à l'éducation pour tous, en particulier pour les filles.

¹⁸ On peut noter ici les risques de crises complexes avec proportions catastrophiques, qui demandent une approche intégrée entre domaines prioritaires, y compris gouvernance, services sociaux et résilience socioéconomique et environnementale. Il faut faire référence ici au « Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 ».

OS 2.2 : Améliorer l'accès aux services de base essentiels : nutrition, eau et assainissement, à travers le triple nexus humanitaire-développement-paix

Code CAD : 160 (Autres services et infrastructures sociales : nutrition, eau et assainissement) ; ODD 1, 2, 6, 10

Cet objectif spécifique vise à améliorer l'accès aux services de base (pilier « humanité »). Le renforcement des services sociaux (ceux dédiés à la nutrition et à l'accès à l'eau potable et à l'assainissement), des services institutionnels et des infrastructures (y compris des énergies renouvelables) au niveau local et leur accès par les populations, y compris par les communautés mobiles (ex. éleveurs) mais aussi les personnes déplacées, sont des objectifs de base pour rendre la population, sans discriminations selon leur mode de vie, y compris les personnes déplacées internes et les réfugiés, plus résiliente.

Les actions de l'UE dans le domaine de la nutrition viseront à adresser les facteurs immédiats de malnutrition chez les femmes et les enfants (code CAD relatif à la santé). La planification familiale sera abordée avec les mères dans la thématique de la nutrition des jeunes enfants.

Une attention particulière sera portée aux jeunes. Ces mêmes personnes bénéficieront d'actions dans le cadre de l'OS 3.2.

OS 2.3 : Améliorer la sécurité alimentaire et les mécanismes de transferts sociaux, à travers le triple nexus humanitaire-développement-paix

Code CAD : 430 (Autres : sécurité alimentaire); ODD 1, 2, 10, 16, 17

Cet objectif spécifique vise à promouvoir une stabilité accrue dans et autour des villes secondaires, en milieu rural, et notamment dans des zones à forte mobilité. L'objectif requiert également de faire le lien avec les opérateurs humanitaires, et autour des camps de réfugiés. Pour cela, l'UE veillera à distinguer entre : (i) d'une part, les personnes déplacées internes (PDI), qui, à condition qu'ils puissent réintégrer le foyer d'origine, pourront profiter des actions mise en place au bénéfice de la population tchadienne si ses spécificités sont prises en compte, et (ii) d'autre part les réfugiés en provenance de pays frontaliers. Les actions de l'UE seront adaptées aux différentes caractéristiques de ces deux populations. Ainsi, par exemple, les IDP relocalisés bénéficieront des projets d'améliorations de la résilience sur leur lieu d'origine.

Au travers d'approches intégrées, notamment en opérationnalisant le triple nexus, l'objectif spécifique vise à apporter une stabilité sociale et une certaine prospérité économique aux populations en matière de résilience et de la cohabitation harmonieuse, en lien avec les services éducatifs et sanitaires cités auparavant. L'UE appuiera la mise en œuvre d'une stratégie de transferts sociaux décentralisée territorialisée, qui guidera les actions sous cet objectif spécifique.

La disponibilité et l'amélioration des services techniques, financiers et institutionnels, en particulier dans le secteur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, ainsi que de la gestion des conflits au niveau communautaire, sont des éléments importants de ce domaine spécifique.

2.2.2. Résultats escomptés par objectif spécifique

OS 2.1: Améliorer l'accès à l'éducation et la formation professionnelle pour les jeunes tchadiens et tchadiennes (y compris les personnes déplacées internes et les réfugiés)

- R2.1.a) Augmentation significative du nombre d'enfants ayant achevé leur scolarité primaire et secondaire, avec une attention particulière aux filles, y compris au moyen d'un programme de formation des professeurs cohérent et sur le long terme.
- R2.1.b) L'alphabétisation des jeunes et des adultes est significativement améliorée dans la zone d'intervention des programmes financés par l'UE.
- R2.1.c) Jeunes tchadiens et tchadiennes préparés pour l'insertion professionnelle à travers des systèmes d'éducation et de formation professionnelle inclusifs et de qualité, adaptés aux besoins de l'économie tchadienne (en lien avec les besoins de l'OS 3.2).

OS 2.2 : Améliorer l'accès aux services de base essentiels : nutrition, eau et assainissement, à travers le triple nexus humanitaire-paix-développement

- R2.2a) Accès effectif des populations aux services sociaux et infrastructures de base résilients dans le domaine de la nutrition et de la planification familiale (y compris réfugiés et déplacés internes).
- R2.2b) Accès effectif des populations aux services et aux infrastructures de base résilients dans le domaine de l'eau et l'assainissement.

OS 2.3 : Améliorer la sécurité alimentaire et les mécanismes de transferts sociaux, à travers le triple nexus humanitaire-développement-paix

- R2.3a) Approche intégrée opérationnalisée pour la mise en place effective de filets sociaux visant la sécurité alimentaire et nutritionnelle, ainsi que la cohabitation harmonieuse, avec une attention particulière aux réfugiés et aux personnes déplacées internes.

Dans la mesure du possible, y seront inclus les transferts sociaux productifs (intrants, semences, produits vétérinaires ...) permettant de maintenir les activités génératrices de revenus pour les populations.

2.2.3. Indicateurs par résultat escompté

Résultat 2.1.a) Augmentation significative du nombre d'enfants ayant achevé leur scolarité primaire et secondaire avec une attention particulière aux filles, y compris au moyen d'un programme de formation des professeurs cohérent et sur le long terme
Indicateur a1) Nombre d'enfants scolarisés a) dans l'enseignement primaire b) dans l'enseignement secondaire avec le soutien de l'UE (Indicateur CR-UE 2.7) ; désagrégé par sexe, selon le mode de vie, par statut de déplacement et par type d'école (ex. nomade)
Résultat 2.1.b) L'alphabétisation des jeunes et des adultes est significativement améliorée dans la zone d'intervention des programmes financés par l'UE
Indicateur b1) Nombre de personnes ayant bénéficié d'un programme d'alphabétisation (compétences littéraires et mathématiques) avec le soutien de l'UE ; désagrégé par sexe, par âge (jeunes/adultes), selon le mode de vie et par statut de déplacement
Résultat 2.1.c) Jeunes tchadiens et tchadiennes préparés pour l'insertion professionnelle à travers des systèmes d'éducation et de formation professionnelle inclusifs et de qualité, adaptés aux besoins de l'économie tchadienne
Indicateur c1) Nombre de personnes ayant bénéficié d'interventions en matière d'enseignement et formation professionnelle / développement des compétences, dans des institutions ou sur le lieu de travail, avec le soutien de l'UE (Indicateur CR-UE 2.15), y compris ERASMUS+ ; désagrégé par sexe, mode de vie et par statut de déplacement
Résultat 2.2.a) Accès effectif des populations aux services sociaux et infrastructures de base résilients dans le domaine de la nutrition et de la planification familiale (y compris réfugiés et déplacés internes)
Indicateur a1) Nombre de femmes en âge de procréer et d'enfants de moins de 5 ans bénéficiant de programmes de nutrition soutenus par l'UE (Indicateur CR-UE 2.2) ; désagrégé selon le mode de vie et par statut de déplacement
Indicateur a2) Nombre de femmes ayant utilisé une méthode de contraception moderne avec le soutien de l'UE (indicateur 2.6 du cadre de résultats de l'UE)
Résultat 2.2.b) Accès effectif des populations aux services et aux infrastructures de base résilients dans le domaine de l'eau et l'assainissement
Indicateur b1) Nombre d'individus ayant accès à une source améliorée d'eau potable et / ou à des installations d'assainissement améliorées avec le soutien de l'UE (Indicateur CR-UE 2.7) ; désagrégé par sexe et par statut de déplacement
Résultat 2.3.a) Approche intégrée opérationnalisée pour la mise en place effective de filets sociaux visant la sécurité alimentaire et nutritionnelle, ainsi que la cohabitation harmonieuse, avec une attention particulière aux réfugiés et aux personnes déplacées internes ¹⁹
Indicateur a1) Nombre de personnes touchées par l'insécurité alimentaire bénéficiant d'une assistance de l'UE (Indicateur CR-UE 2.1)
Indicateur a2) Nombre de migrants, de personnes déplacées de force ou autres individus dans les communautés hôtes, protégés ou aidés avec le soutien de l'UE (Indicateur CR-UE 2.17)
Indicateur a3) Nombre de personnes ayant directement bénéficié de programmes soutenus par l'UE dans les domaines de la consolidation de la paix post-conflit civil et/ou prévention des conflits intercommunautaires (Indicateur CR-UE 2.28)

2.2.4. Recours éventuel aux financements mixtes et aux garanties pour les investissements au titre du FEDD+

La mixité financière ainsi que les garanties, sont applicables au domaine prioritaire 2 en matière d'appui financier aux plus vulnérables (comme par exemple, la garantie NASIRA qui offre des prêts aux petits

¹⁹ Dans la mesure du possible, y seront inclus les transferts sociaux productifs (intrants, semences, produits vétérinaires ...) permettant de maintenir les activités génératrices de revenus pour les populations.

entrepreneurs dans les camps de réfugiés). Ces instruments sont aussi applicables aux interventions de l'UE dans le secteur de la formation professionnelle, comme c'est déjà le cas dans d'autres pays sous la garantie ARCHIPELAGOS, pour la mise en œuvre du cadre réglementaire et des investissements dans le secteur éducation. L'UE examinera la faisabilité d'avoir recours à d'autres garanties et/ou des opérations de mixage dans les autres secteurs de ce domaine prioritaire, tels que l'eau et l'assainissement.

Sous réserve de sa confirmation au cours de la phase de mise en œuvre, un montant indicatif de 1 million d'EUR pourrait être prévu entre 2021 et 2024 pour provisionner des opérations de garantie EFSD+ dans le cadre de ce domaine prioritaire, si le contexte macro-économique du Tchad le permet.

2.3. Domaine prioritaire 3 : Pacte vert



Ce domaine prioritaire s'inscrit essentiellement dans les piliers planète et prospérité du nouveau consensus européen pour le développement. Les secteurs couverts par ce domaine sont :

Protection de la biodiversité et des services écosystémiques : Le leadership de l'UE en matière de climat (ODD 13) et de protection de la biodiversité, sera mis en œuvre en soutenant la préservation des aires protégées avec grande faune et des couloirs biologiques (ODD 15). L'UE soutiendra aussi le développement d'espaces de développement territorial endogène et durable autour des aires protégées (ODD 1, 2, 8, 10, 11, 12, 16, 17). Une mobilisation accrue de donateurs internationaux sera recherchée pour soutenir les efforts de préservation de la biodiversité et des écosystèmes (ODD 15). Le tout sera intégré dans une vision de bonne gouvernance et de durabilité institutionnelle et financière, avec notamment la révision et le renforcement des PPP actuels.

Cet appui est important pour le Tchad qui héberge une biodiversité exceptionnelle de grande faune, puisque les aires protégées ont un certain potentiel économique et elles sont en même temps, des zones particulièrement à risque d'activités illicites et d'instabilité. Les efforts consentis par l'UE et le Tchad dans ce secteur dans le passé, ont abouti à des résultats probants en termes de protection des écosystèmes et de gestion de la sécurité. Ces efforts ont contribué à ce que certaines de ces zones aient été inscrites dans la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO pour les parcs naturels. L'UE continuera cet appui de manière à renforcer l'impact transformationnel dans ce secteur. L'appui de l'UE sera aligné avec l'approche intégrée prônée par les stratégies nationales de conservation d'écosystèmes, qui porte sur les aires protégées, les territoires et les couloirs biologiques autour de celles-ci, ainsi que les espaces liés aux activités humaines.

Les actions de l'UE suivront une approche « paysage », telle que définie dans le pacte vert européen par l'initiative NaturAfrica, qui prévoit une double approche intégrée : (i) de protection de la biodiversité dans les aires protégées prioritaires et (ii) de promotion de l'économie verte en bénéfice des populations riveraines (y compris celles déplacées de force) dans les zones ciblées. Cette double approche sera matérialisée au moyen d'outils de planification concertée et participative, de manière à permettre le développement agricole local dans les zones de biodiversité, en minimisant les conflits agro-pastoraux et les dégâts qui pourraient être provoqués par la faune. L'UE appuiera cette approche à travers des groupements d'intérêt public ou des PPP qui permettront d'accompagner efficacement les autorités centrales et déconcentrées dans la mise en œuvre des schémas d'aménagement des territoires. L'appui de l'UE dans ce secteur s'inscrit pleinement dans l'approche de la « Grande muraille verte », puisqu'il permettrait de renforcer les réservoirs de biodiversité, par des zones de conservation et de restauration forestière et des terroirs aux pratiques agricoles adaptées.

Agriculture, en lien avec le développement local : L'UE accompagnera la mutation actuelle des systèmes socio-économiques causée par la démographie, l'urbanisation relative, l'augmentation des disparités, la dégradation du capital naturel (dégradation des sols, perte de biodiversité, etc.), l'impact du changement climatique et la baisse tendancielle des isohyètes (niveau de pluviométrie) vers le sud, l'augmentation de

l'amplitude des mouvements pastoraux et du nombre de déplacés et de réfugiés 'climatiques' impactant l'accès aux ressources naturelles par les populations hôtes, etc.

Pour cela, il sera nécessaire de mettre en place une série d'actions aux niveaux macro, méso et micro et d'appuyer l'élaboration des politiques et des stratégies d'agriculture, d'élevage et de développement des filières clés, de manière à permettre le développement d'une économie durable au Tchad (ODD 1, 2, 8, 9, 10, 11, 12, 16, 17). Cela comprendra la fiscalité correspondante et la facilitation des investisseurs privés. Une attention particulière sera portée pour que les femmes soient pleinement associées aux différentes initiatives, afin de contribuer et de bénéficier des actions mises en œuvre. Les approches seront adaptées aux différents modes de vie.

Le développement agricole et pastoral du Tchad est limité par l'absence de développement de l'esprit entrepreneurial et l'offre d'emploi reste un défi important du pays. Ceci est dû en partie à une forte présence du secteur informel échappant à toute fiscalité (y compris exportation du bétail). Une vingtaine d'entreprises à elles seules génèrent 75% des recettes fiscales du pays. Une réponse à tous ces défis n'est envisageable qu'à travers une approche intégrée où les mesures d'aménagements et rénovations urbaines et rurales sont couplées à des mesures en faveur du développement économique (y compris culturel), environnemental et social adaptés aux différents modes de production.

Les facteurs limitants pour la mise en place d'une telle approche sont: le manque de compréhension profonde par l'ensemble des acteurs, de l'enjeu social, environnemental et climatique; le manque de capital humain, social et institutionnel (capacités locales et importées), ainsi que de capital financier (y compris l'investissement extérieur, prévu en partie dans le cadre de l'instrument FEDD+), pour mettre en pratique les politiques et les stratégies de façon efficace et durable; le manque d'organisation pertinente pour poursuivre les objectifs sur le long terme (par exemple, la consolidation d'une transition énergétique); le manque d'une couche de petites et moyennes entreprises formelles ce qui se traduit par l'absence de diversité de l'économie et la faiblesse du secteur privé dans son ensemble; le cadre réglementaire pour le secteur privé obsolète et la faiblesse des capacités des institutions en matière de gouvernance.

Les actions de l'UE dans ce secteur seront alignées avec les stratégies nationales de développement et la diversification du secteur agro-pastoral Adoptée en décembre 2019, la "Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale et halieutique" est alignée avec le PND 2017-2021 et démontre la volonté du Tchad de considérer les secteurs agro-sylvo-pastoraux et halieutiques comme moteurs du développement du secteur privé. Ladite Loi d'orientation souligne que des investissements importants seront nécessaires dans les domaines du transport et de la distribution des biens, de la recherche et du conseil, de la formation professionnelle, du renforcement des organisations de producteurs et des entreprises, et aussi dans l'énergie durable. L'UE prévoit d'appuyer le développement des systèmes agroalimentaires suivant une approche durable conforme aux politiques de l'UE dans le domaine²⁰. Il sera prioritaire de poursuivre une approche de 'do no harm' et d'éviter des discriminations selon le mode de production (ex. envers les communautés nomades). Dans le cadre de ces interventions, l'UE établira des liens avec l'OS 2.1 du présent PIM, en relation avec la formation professionnelle. Les actions incluront un appui au système d'information sur la sécurité alimentaire (en lien avec l'OS 2.2 et 2.3 relatifs aux secteurs sociaux essentiels et à la sécurité alimentaire). Des synergies seront recherchées avec des actions humanitaires en vue de prévenir des catastrophes et d'éviter toute discrimination selon le mode de vie.

Une continuation des activités de déminage, démarrées dans le cadre de la programmation précédente, avec pour objectif la restitution des terres agricoles et, par conséquent, contribuant au développement agricole et économique (ODD 1, 2, 8, 16), pourrait être prévue.

Énergie renouvelable : L'appui à la mise en œuvre de la contribution déterminée au niveau national en matière d'énergie durable telle que prévue par l'accord de Paris (ODD 7, 9, 11, 12, 13, 17) est envisagé, moyennant le renforcement des acteurs et des institutions clés dans les domaines de l'énergie durable et de l'efficacité énergétique. Les interventions de l'UE sous ce domaine prioritaire incluent l'atténuation du changement climatique à travers la promotion d'énergies renouvelables, en vue de contribuer à

²⁰ [Une stratégie "De la ferme à la table" pour un système alimentaire équitable, sain et respectueux de l'environnement \(COM\(2020\)381\)](#)

l'augmentation de la production nationale d'énergie durable, le Tchad ayant un potentiel élevé d'énergie solaire. Les synergies seront recherchées avec un appui à la digitalisation. Des synergies seront aussi recherchées avec le secteur 2 dans la perspective d'améliorer l'accès des populations aux énergies domestiques propres et renouvelables.

Pour atténuer les risques liés à ce domaine prioritaire, les actions de l'UE renforceront les compétences des acteurs économiques et faciliteront le développement de chaînes de valeur clés. Dans le domaine de la protection de la biodiversité, les interventions de l'UE combineront la protection de l'environnement et le développement économique par une mise en œuvre d'un nexus développement-conservation-sécurité, à travers la triple approche de planification territoriale participative, de lutte contre la criminalité environnementale et de monitoring écologique, ainsi que de développement territorial endogène et durable en périphérie des espaces protégés.

Pour ce domaine prioritaire, l'engagement et la participation de la société civile seront essentiels, étant donné le caractère participatif des plans de développement durable et de leur mise en œuvre, puis du modèle de partage de bénéfices mis en place en lien avec les outils de planification. Cet engagement est nécessaire aussi bien en ce qui concerne le développement endogène et durable dans l'ensemble du monde rural/périurbain y compris autour d'aires protégées fonctionnelles, que pour l'appropriation centralisée et décentralisée des énergies renouvelables et des options d'efficacité énergétique. Les populations les plus vulnérables, y compris les populations touchées par le déplacement forcé, bénéficieront de ces efforts.

Les actions de ce domaine prioritaire seront mises en œuvre suivant une vision d'équité et de durabilité des investissements (par exemple les infrastructures d'énergie renouvelable, l'irrigation, les pistes rurales et à terme, la digitalisation), en traitant en même temps les problématiques de l'environnement et du climat (adaptation et atténuation). Dans la mesure du possible, des synergies seront recherchées avec les actions humanitaires en matière de résilience en lien avec le changement climatique. Une attention particulière sera accordée à l'intégration de la digitalisation dans les domaines prioritaires et dans les différentes actions qui seront mises en œuvre (e-gouvernance, développement agricole, etc.). Depuis 2019 le Ministère des Postes, des nouvelles technologies de l'information et de la communication a adopté un plan stratégique pour le développement du numérique et des postes qui pourrait servir de base pour un dialogue et d'éventuelles interventions.

En outre, la coordination avec les programmes régionaux, multi-pays et/ou transfrontaliers du PIM régional de l'UE, sera systématiquement prise en compte. Les programmes prévus portent sur les domaines suivants : la gestion de l'eau du bassin du Lac Tchad, l'initiative NaturAfrica (en lien avec la transhumance, les ressources naturelles et les trafics), l'éradication de la peste des petits ruminants, le développement agro-pastoral, l'énergie, la digitalisation et comme indiqué plus haut, la Grande muraille verte.

2.3.1. Objectifs spécifiques liés au domaine prioritaire 3

OS 3.1 : Appuyer la protection de la biodiversité et des écosystèmes, y compris le développement territorial en périphérie des aires protégées

Code CAD : 410 (Protection de l'environnement) ; ODD 1, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 15, 16, 17

Cet objectif spécifique concerne la planification et la gestion participative des aires protégées et de leurs périphéries, suivant à la fois une logique « paysages » et « territoires » (développement territorial endogène et durable)²¹. Il concerne aussi la lutte coordonnée contre l'exploitation et le trafic illicite des ressources naturelles et de la biodiversité. Un autre résultat sera la création d'une structure de gestion des aires protégées « Tchad Nature », qui sera en charge de la protection des écosystèmes et de la biodiversité, ainsi que du développement territorial endogène et durable. Cette structure devrait jouer un rôle de coordination

²¹ Il faut souligner ici l'importance des synergies (programmation régionale, autres bailleurs et PTF dont les PPP, logiques transfrontalières...), de la prise en considération des leçons apprises et de l'acquis, et de la poursuite des « logiques programme » de très long terme par opposition aux « logiques projet » de court terme, dans ce domaine comme dans d'autres d'ailleurs. L'historique et les acquis de programmes tels qu'ECOFAC ou APEF, parmi d'autres, non seulement ne doivent pas se perdre, mais devraient être considérablement renforcés. L'ensemble des aires protégées actuelles ainsi que leurs périphéries doivent continuer à être significativement appuyées, en synergie avec les autres bailleurs et PTF dans le cadre des PPP.

de l'aménagement territorial participatif des aires protégées, leurs périphéries, et les principaux couloirs biologiques du pays.

Les interventions de l'UE visent à appuyer, de manière coordonnée et en partenariat avec les communautés locales (y compris les populations les plus vulnérables sans discrimination de leur mode de vie ; les populations déplacées de force seront également considérées), les aires protégées et leurs périphéries, en tant que noyaux de développement territorial endogène et durable. Ces espaces devront servir de modèle pour l'extension du nexus développement-conservation-sécurité à l'ensemble de l'espace national et transfrontalier. Les approches seront adaptées aux différents modes de vie des communautés riveraines.

La consolidation de communautés rurales durables en périphérie des aires protégées passe par la mise en place de structures sociales et économiques résilientes (participatives, inclusives et équitables), ainsi que par la mise en place généralisée de bonnes pratiques sociales et économiques (par exemple à travers la gestion des déchets dans une logique d'économie circulaire). Il s'agit enfin de concrétiser des stratégies de très long terme compatibles avec l'exploitation durable des ressources naturelles (agro-sylvo-pastoralisme, chasse et pêche, filières, artisanat, autre diversification économique y compris petite industrie et services dont le tourisme et les industries culturelles, minerais, et le marché de carbone, services écosystémiques tels l'eau-sols-climat, etc) en rendant opérationnel un « modèle de partage des bénéfices », ainsi qu'avec la préservation des services écosystémiques et de la biodiversité.

Cet objectif concerne naturellement la protection de l'environnement général, mais aussi des appuis à la décentralisation et le soutien aux administrations infranationales et le développement local. Une attention particulière sera portée à l'inclusion effective des femmes dans toutes les actions de l'UE dans ce domaine. Par ailleurs, les actions prévues seront mises en œuvre en synergie avec les actions prévues dans le cadre du PIM régional et avec les programmes régionaux transfrontaliers ou multipays existants ou à venir comme les programmes paysages de NaturAfrica et les actions régionales de l'UE dans le secteur, telles que les actions d'appui à la transhumance transfrontalière, l'aménagement du bassin du fleuve Chari en cours, la Grande muraille verte en complément de l'initiative AMCC+, ainsi que l'initiative sur dans les domaines de l'eau et de la résilience dans la région du Lac Tchad.

OS 3.2 : Appuyer le développement rural durable à travers la promotion de l'agriculture modernisée et accessible (y compris l'élevage) et de l'agri-business, pour la création de revenus et d'emploi, dans une logique systémique et d'économie circulaire

Code CAD : 311 (Agriculture) ; ODD 1, 2, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 16, 17

En complément des objectifs du domaine prioritaire 2 et en lien avec le OS 3.1, cet objectif vise à promouvoir le développement agro-sylvo-pastoral, en vue de stimuler une dynamique économique locale capable d'offrir des solutions à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition, surtout en zones péri-urbaines et rurales. Les actions de l'UE encourageront les entrepreneurs agro-pastoraux à investir dans la transformation et la commercialisation locale, en particulier par l'augmentation du nombre et de la qualité des produits locaux susceptibles de réduire la malnutrition et de répondre à l'insécurité alimentaire, à travers de l'appui à des filières et des chaînes de valeur clé. Cet objectif vise également améliorer le climat des affaires, en entamant des réformes politiques et légales à appuyer par des contributions à la structuration du dialogue public-privé.

Des systèmes de filières vivrières traditionnelles (sorgho, mil, arachide, sésame...) et innovantes (karité, moringa, hibiscus, spiruline...), ainsi que des chaînes de valeur comme l'élevage (bovins, ovins, dromadaires, volailles, ...) et la pêche pourront être appuyées, mais aussi la cueillette durable (le Tchad étant parmi les plus grands producteurs de gomme arabique), ou dans certains cas les cultures de rente en tant que revenus complémentaires pour les populations mais aussi en tant que filières d'exportation.

Les actions se situeront dans les zones avec un potentiel productif dans lesquelles l'UE a déjà appuyé des actions pilotes, mais aussi dans d'autres zones fragiles, en concertation avec le Réseau mondial contre les Crises alimentaires (GNAFC), de manière à inclure dans les actions d'appui de l'UE, des personnes déplacées de force et des réfugiés. Aussi afin de favoriser une gestion durable des terres, des aspects tels que le statut foncier ou la planification participative de l'utilisation des sols, seront traités, en lien avec les actions prévues dans l'OS 1.3. et l'OS 3.1.

Au cours de la première partie de la période de mise en œuvre de ce PIM, la priorité sera accordée aux filières vivrières suivant une approche développement local et territorial intégré, et à la filière bovine suivant une approche de renforcement de la chaîne de valeur.

Cet objectif spécifique est également en lien en ce qui concerne l'approvisionnement et la résilience alimentaire des villes à partir des zones de production en zones périurbaines et rurales. Les actions de l'UE contribueront à la mise en œuvre de l'initiative Équipe Europe « Vive les villes secondaires » (réf. point 2.4) qui vise à appuyer un certain nombre de villes secondaires du Tchad, pour lesquelles il conviendra d'élaborer et de budgétiser des politiques et des stratégies durables²², concernant leur développement social et économique. Une attention particulière sera accordée à l'accès à l'énergie, qui reste un frein à l'entrepreneuriat rural.

Le désenclavement des villes secondaires est un élément essentiel à prendre en compte auquel les infrastructures de transport peuvent contribuer. Pour les infrastructures de transport ayant une dimension d'intérêt régional (telle que la route N'Djamena-Moundou-Koutheré, vers la frontière avec le Cameroun), qui se rattachent à des corridors identifiés comme stratégiques pour le développement de la sous-région, le financement sera envisagé dans le cadre du MIP régional, possiblement à travers des opérations de mixage de fonds (*blending*).

L'action sera mise en œuvre en synergie avec l'initiative du PIM régional pour l'éradication de la peste des petits ruminants.

OS 3.3 : Appuyer la mise en œuvre de la contribution déterminée au niveau national d'émissions liées au changement climatique, en particulier en matière d'énergie durable et renouvelable²³

Code CAD : 232 (Génération d'énergie renouvelable) ; ODD 7, 8, 9, 11, 12, 13, 17

Cet objectif spécifique concerne d'une part le renforcement du cadre réglementaire dans le domaine énergétique durable et de l'efficacité énergétique, des appuis à la mobilisation des investissements privés et une participation à la mise en œuvre de centrales de production, des infrastructures de transmission et de distribution, sur le réseau principal et sous forme de mini-réseaux, et d'autre part le renforcement des capacités des acteurs et des institutions tchadiennes clés, ainsi que du secteur privé dans le secteur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

Il s'agit de mettre à disposition un accès universel (y compris décentralisé et pour les plus vulnérables, y compris les populations déplacées de force) à des services énergétiques d'un coût abordable, fiables et durables, tels qu'une électricité d'origine durable ainsi que des technologies et des combustibles renouvelables et non polluants. Il s'agit également de maximiser l'efficacité énergétique. Cela sera fait par exemple à travers la promotion de foyers améliorés et du bois de feu durable, et l'aide au financement d'équipement à haute performance pour des acteurs clés du développement.

Tel que mentionné ci-avant pour l'OS 3.2, les besoins de financement des infrastructures de transport et de distribution de l'énergie ayant une dimension régionale (p.ex. interconnexion électrique Tchad-Niger via la Nigeria²⁴) seront pris en compte dans le cadre du Programme indicatif régional (PIR) pertinent, à travers des opérations de mixage de fonds. Des liens et des synergies seront recherchées par rapport aux actions de ce PIM.

2.3.2. Résultats escomptés par objectif spécifique

OS 3.1 : Appuyer la protection de de la biodiversité et des écosystèmes, y compris le développement territorial en périphérie des aires protégées

²² La planification de villes suivant des stratégies bas carbone est prévue dans les modèles « Covenant of Mayors » et « Urban LEDS ».

²³ Le diagnostic de vulnérabilité et les objectifs et priorités d'adaptation (eau, agriculture, élevage, pêche) et d'atténuation autre que l'énergie (agriculture, utilisation des sols...) de la contribution déterminée au niveau national (CDN) pourront aussi être visés à travers les autres objectifs spécifiques du domaine prioritaire 3, et les autres domaines prioritaires devraient également y contribuer.

²⁴ Cf. page 28 de 49 du projet de feuille de route régionale pour les pays du G5 Sahel, initiative « Desert to Power », rédigée par la BAD, version de mars 2021.

- R3.1a) Gestion locale intégrée et inclusive des aires protégées et de leurs périphéries, ainsi que des ressources naturelles y associées, génératrice de revenus et de services durables.
- R3.1b) Lutte coordonnée contre l'exploitation et le trafic illicite des ressources naturelles et de la biodiversité, et monitoring écologique.
- R3.1c) Création d'une structure dédiée à la protection des écosystèmes et de la biodiversité, ainsi qu'à la planification du développement territorial de certains espaces (aires protégées, périphéries, couloirs biologiques).

OS 3.2 : Appuyer le développement rural durable à travers la promotion de l'agriculture modernisée et accessible (y compris l'élevage) et de l'agri-business, pour la création de revenus et d'emploi, dans une logique systémique et d'économie circulaire

- R3.2a) Filières agro-sylvo-pastorales prioritaires et ciblées sur la nutrition, plus productives et accessibles aux jeunes et aux femmes.
- R3.2b) Transition d'un modèle d'agriculture familiale de subsistance vers un modèle de production et transformation agro-sylvo-pastorale durable (micro agri-business), y compris à travers une coopération technique et technologique (sud-sud et nord-sud) renforcée.
- R3.2c) Politiques et stratégies de systèmes alimentaires renforcées à tous niveaux, et climat des affaires amélioré entre autres à travers un dialogue public-privé structuré des opérateurs économiques tchadiens, et intégré dans le cadre de la diplomatie économique européenne.

OS 3.3 : Appuyer la mise en œuvre de la contribution déterminée au niveau national d'émissions liées au changement climatique, en particulier en matière d'énergie durable et renouvelable

- R3.3a) Existence et mise en œuvre d'un cadre réglementaire favorable aux investissements du secteur privé dans les énergies renouvelables débouchant sur une hausse des investissements dans ce domaine.
- R3.3b) Acteurs et institutions clés renforcées, dans les domaines de l'énergie durable et de l'efficacité énergétique.

2.3.3. Indicateurs par résultat escompté

Résultat 3.1.a) Gestion locale intégrée et inclusive des aires protégées et de leurs périphéries, ainsi que des ressources naturelles y associées, génératrices de revenus et de services durables
Indicateur a1) Zones d'écosystèmes terrestres et d'eau douce sous a) protection, b) gestion durable avec le soutien de l'UE (ha) (Indicateur CR-UE 2.23)
Indicateur a2) Nombre de zones ayant mis en place des schémas et outils d'aménagement/planification participatifs, intégrés et durables ; désagrégé par type de zone (paysage, territoire, type de zone administrative)
Résultat 3.1.b) Lutte coordonnée contre l'exploitation et le trafic illicite des ressources naturelles et la biodiversité, et monitoring écologique
Indicateur b1) Nombre d'incidents annuels enregistrés ; désagrégé par zone protégée et par type d'incident
Résultat 3.1.c) Création d'une structure dédiée à la protection des écosystèmes et de la biodiversité, ainsi qu'à la planification du développement territorial de certains espaces (aires protégées, périphéries, couloirs biologiques)
Indicateur c1) Structure mise en place et opérationnelle au niveau national/déconcentré
Indicateur c2) Superficie des aires protégées bénéficiant d'un dispositif de protection et de financement efficace
Résultat 3.2.a) Filières agro-sylvo-pastorales prioritaires et ciblées sur la nutrition plus productives et accessibles aux jeunes et aux femmes
Indicateur a1) Nombre de petits exploitants bénéficiant d'interventions soutenues par l'UE, dans le but d'accroître leur production durable, leur accès aux marchés et/ou la sécurité de la terre (Indicateur CR-UE 2.3) ; désagrégé par sexe et par mode de production
Indicateur a2) Ecosystèmes agricoles et pastoraux pour lesquels de bonnes pratiques de gestion durable des terres ont été mises en place avec le soutien de l'UE (nombre d'hectares) (Indicateur CR-UE 2.4)
Indicateur a3) Nombre d'emplois soutenus / maintenus par l'UE (Indicateur CR-UE 2.11) ; désagrégé par sexe
Résultat 3.2.b) Transition d'un modèle d'agriculture familiale de subsistance vers un modèle de production et transformation agro-sylvo-pastorale durable (micro agri-business), y compris à travers d'une coopération technique et technologique (sud-sud et nord-sud) renforcée
Indicateur b1) Nombre de micro, petites et moyennes entreprises (MPME) mettant en œuvre les pratiques de consommation et production durables avec le soutien de l'UE (Indicateur CR-UE 2.20)
Indicateur b2) Nombre de systèmes de qualité adoptés par les opérateurs économiques avec le soutien de l'UE (Indicateur CR-UE 2.14)

Indicateur b3) Nombre de bénéficiaires ayant accès à des services financiers avec le soutien de l'UE : a) entreprises, b) individus (Indicateur CR-UE 2.13) ; désagrégé par sexe
Résultat 3.2.c) Politiques et stratégies de systèmes alimentaires renforcées à tous niveaux, et climat des affaires amélioré entre autres à travers un dialogue public-privé structuré des opérateurs économiques tchadiens, ainsi qu'intégré dans le cadre de la diplomatie économique européenne
Indicateur c1) Longueur totale de routes a) construites b) réhabilitées et c) entretenues avec le soutien de l'UE (en km) (Indicateur CR-UE 2.16)
Résultat 3.3.a) Existence et mise en œuvre d'un cadre réglementaire favorable aux investissements du secteur privé dans les énergies renouvelables débouchant sur une hausse des investissements dans ce domaine
Indicateur a1) Capacité de production d'énergie renouvelable installée (MW) avec le soutien de l'UE (Indicateur CR-UE 2.10) ; désagrégé par type d'investissement
Résultat 3.3.b) Acteurs et institutions clés renforcés, dans les domaines de l'énergie durable et de l'efficacité énergétique
Indicateur b1) Nombre d'individus (H/F) ayant accès à l'électricité provenant de sources durables, avec le soutien de l'UE à travers : a) un nouvel accès, b) un accès amélioré (Indicateur CR-UE 2.9) ; désagrégé urbain et rural
Indicateur b2) Nombre d'initiatives UE visant à renforcer les capacités des acteurs et institutions clés des domaines de l'énergie durable et de l'efficacité énergétique

2.3.4. Recours éventuel aux financements mixtes et aux garanties pour les investissements au titre du FEDD+

Afin d'atteindre les objectifs du domaine prioritaire 3 de promotion du secteur privé et de création d'emploi, il est essentiel de collaborer avec des structures du secteur privé, surtout celles qui visent à renforcer l'entrepreneuriat à impact social et économique durable. Tout développement économique significatif et durable ne peut être réalisé que si ces entreprises agissent comme un moteur de développement. Les financements mixtes et les garanties offrent une possibilité d'augmenter l'impact des actions prévues pour promouvoir le développement rural et périurbain intégré ainsi que le développement territorial endogène et durable en périphérie des aires protégées. La mixité financière ainsi que les garanties sont applicables à l'objectif spécifique 3.3 en matière d'énergie durable/renouvelable, notamment en ce qui concerne l'appui à la mise en œuvre du cadre réglementaire et aux investissements du secteur privé.

Le plan d'investissement extérieur européen (PIE) et son mécanisme de garantie ont été créés pour pouvoir mobiliser des fonds supplémentaires, en particulier auprès du secteur privé. Les trois types de garantie (souveraine, sous-souveraine ou privée) pourraient être considérés. Ceci dépend des opportunités d'investissement qui seront identifiées durant la phase de mise en œuvre du PIM, ainsi que le niveau d'endettement du pays. L'UE prendra en considération toute garantie existante en faveur des plans d'affaires des entreprises tchadiennes déjà établies, tout comme des initiatives de l'État en cours de planification, surtout d'ordre infrastructurel, en vue de déterminer son appui. L'UE compte également bénéficier du pilier III du FEDD+ (assistance technique) pour avancer sur l'agenda « diplomatie économique européenne » en stimulant le développement d'un dialogue public-privé structuré.

Pour les trois objectifs spécifiques du domaine prioritaire 3, il sera aussi question pour l'UE d'examiner les possibilités de collaborer autour des garanties existantes du FEDD+ ainsi que celles encore en négociation (FMO, PROPARCO, Coopération espagnole, BAD et CDP). Durant la phase de mise en œuvre, une collaboration avec d'autres mécanismes de financement, hors PIE, sera aussi recherchée (BEI, etc.). Sous réserve de confirmation au cours de la phase de mise en œuvre du PIM, il est prévu qu'un montant indicatif de 4 millions d'EUR pourra être utilisé entre 2021 et 2024 pour provisionner des opérations de garantie EFSD+ dans ce domaine prioritaire, si le contexte macroéconomique du Tchad le permet.

Pour atteindre les objectifs du domaine prioritaire 3, ce PIM ne se limitera pas aux seules banques de développement mais examinera également les opportunités de collaboration avec des mécanismes de financement alternatifs, tels que les fonds de capital-investissement (social equity funds), les business angels ou d'autres initiatives similaires.

De plus, les activités de ce PIM seront mises en œuvre en coordination, en synergie et/ou en complémentarité avec d'autres programmes et initiatives thématiques de l'UE (horticulture, commerce, formation professionnelle, etc.), de portée régionale voire globale.

2.4. Propositions d'initiatives « Équipe Europe » en République du Tchad (IEE)

IEE « Vive les villes secondaires » : Cette initiative (reliée aux OS 1.3, OS 2.2, OS 3.2 et l'OS 3.3) vise à convertir des espaces urbains et péri-urbains, en pôles de stabilité, de gouvernance et de développement pour leur territoire, le tout dans une vision de stabilité et durabilité économique et sociale. L'IEE vise en particulier des villes qui sont aujourd'hui marginalisées et peu outillées en matière de vision de développement. Elle place le développement du secteur privé au centre des efforts à mener, afin d'apporter espoir et prospérité à la population, notamment les jeunes et les femmes. Elle contribuera également à la réponse aux impacts socio-économiques attendus suite à la pandémie Covid-19.

L'objectif de cette initiative est que les citoyens des communes urbaines ciblées puissent avoir accès, de manière participative et inclusive, à des services de base de qualité (domaine prioritaire 2) et à un environnement propice au développement économique sécurisé (domaine prioritaire 1), sur des filières agricoles porteuses (domaine prioritaire 3). L'objectif s'inscrit dans plusieurs priorités de la Commission européenne, notamment : l'alliance pour la croissance durable et les emplois, le pacte vert (économie circulaire, énergie et eau durable), la digitalisation (qui sera intégrée en tant qu'approche horizontale), ainsi que l'égalité des sexes et la promotion de la jeunesse. Elle sera un catalyseur important pour les investissements de manière à permettre la promotion de l'économie circulaire.

La mise en œuvre se fera à travers un ou plusieurs programmes intégrés, bâtis sur des initiatives existantes ou à venir des membres de l'Équipe Europe et ses agences d'exécution (ex. AFD, GiZ), mais aussi des institutions financières de développement, ainsi que des institutions spécialisées dans la création d'emploi, dans l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition et l'éducation. La coopération suisse sera également associée à cette TEI.

La contribution indicative de l'UE à cette IEE (65 MEUR pour la période 2021 – 2024) est soumise à la confirmation des contributions indicatives des partenaires de l'Équipe Europe dans les meilleurs délais. En l'absence de confirmation, la contribution indicative de l'UE peut être réorientée conformément aux domaines prioritaires du PIM et à leurs allocations. L'obligation de l'Union et des États membres de coordonner leurs politiques de développement à la suite d'initiatives de la Commission à cet effet, conformément à l'article 210 du TFUE, s'applique toujours.

IEE « Pacte vert » : Cette initiative (reliée aux OS 1.2, OS 1.3, OS 2.2, OS 3.1 et OS 3.3) vise à convertir des zones fragiles autour des « hot spots » de biodiversité, en des pôles de biodiversité permettant la mise en place un cadre de vie pacifié, équitable et durable, au bénéfice des populations tchadiennes notamment, en réduisant les vulnérabilités et en renforçant la protection de l'environnement.

Elle se propose d'une part, de renforcer la gouvernance locale des administrations décentralisées ciblées en associant de manière participative et inclusive les populations (domaine prioritaire 1), pour qu'elles fournissent à ces population des services de base de qualité (eau et assainissement, éducation : domaine prioritaire 2) ainsi qu'un environnement propice au développement économique avec un focus sur l'économie verte, la conservation des ressources naturelles et la protection de la biodiversité, et d'autre part, d'améliorer la gouvernance de la préservation de l'environnement (domaines prioritaires 1 et 3).

Cette initiative préconise également de créer au niveau institutionnel un groupement d'intérêt public, « Tchad nature », avec une gouvernance mixte État tchadien/partenaires non étatiques, susceptible d'attirer des capitaux privés et dont les missions seront la protection de la biodiversité, la répression et la prévention du braconnage, ainsi que la promotion et la participation à la coordination d'activités génératrices de revenus et d'un modèle de partage des bénéfices (populations, PPP et aires protégées, Etat central et décentralisé) promouvant un système durable.

La mise en œuvre se fera à travers un ou plusieurs programmes intégrés, bâtis sur des initiatives existantes ou à venir de l'UE et des États membres et ses agences d'exécution (AFD, GiZ), et contribueront à la mise en place des initiatives NaturAfrica et Grande muraille verte. Elles seront alignées avec celles des institutions financières de développement telles que, à titre d'exemple, la BEI, PROPARCO, SFI, KfW entre autres.

La contribution indicative de l'UE à cette IEE (85 MEUR pour la période 2021 – 2024) est soumise à la confirmation des contributions indicatives des partenaires de l'Équipe Europe dans les meilleurs délais. En l'absence de confirmation, la contribution indicative de l'UE peut être réorientée conformément aux domaines prioritaires du PIM et à leurs allocations. L'obligation de l'Union et des États membres de coordonner leurs politiques de développement à la suite d'initiatives de la Commission à cet effet, conformément à l'article 210 du TFUE, s'applique toujours.

3. Mesures d'appui

3.1. Mesures en faveur de la société civile

L'UE continuera sous ce PIM les efforts consentis antérieurement en faveur du renforcement structurel de la société civile tchadienne, en vue de permettre son implication qualitative dans le renforcement des processus démocratiques et d'amélioration de la gouvernance. Les actions prévues dans le cadre de ce PIM visent à créer les conditions juridiques et systémiques pour faire des OSC des acteurs importants dans les domaines de la gouvernance et de l'ouverture de l'espace de la société civile.

Cet appui multiforme visera à :

- l'amélioration du cadre légal et institutionnel favorisant la promotion d'un environnement propice au développement de l'espace des OSC,
- la participation et le dialogue sur les politiques entre la société civile et les pouvoirs publics, y inclus le dialogue structuré dans le cadre de la diplomatie économique européenne, avec un accent particulier sur les systèmes agro-alimentaires et plus largement sur le développement durable,
- le soutien à la restructuration et au renforcement des capacités de la société civile pour améliorer le contrôle de l'action publique et la représentation citoyenne,
- le dialogue, la promotion des droits humains et de la justice sociale, la mobilisation citoyenne autour des questions électorales, des politiques publiques, la transparence dans la gestion du foncier, la gestion des conflits intercommunautaires (agriculteurs-éleveurs), des systèmes agro-alimentaires et des ressources (notamment celles provenant des industries extractives),
- la promotion de la culture de la paix et de la non-violence entre les personnes et les groupes, permettant de retrouver les fondements de la paix et de la cohabitation dans les traditions des communautés, à travers des actions communautaires, socio-culturelles et artistiques,
- le soutien aux organisations de promotion et de défense des droits humains, et aux organisations féminines luttant contre les VBG,
- le soutien aux mouvements citoyens des jeunes.

Les interventions de l'UE viseront le respect des principes démocratiques permettant la participation des citoyens, et particulièrement des femmes, à la gestion publique, en renforçant les OSC représentatives de la population, en particulier les associations de jeunes, et en sécurisant leurs champs d'action. Leur mise en réseau, le renforcement de leurs capacités et l'amélioration du cadre légal seront des axes d'intervention privilégiés. Dans la mesure du possible, l'UE appuiera des OSC qui représentent les droits des populations affectées par le déplacement forcé.

3.2. Facilité de coopération

Une enveloppe conséquente d'assistance technique est nécessaire afin de pouvoir atteindre les objectifs définis dans ce PIM. Un pool important d'experts sera utilisé pour accompagner et propulser les acteurs publics et privés dans tous les secteurs couverts par ce PIM. Ce pool d'experts servira aussi en appui à l'UE, afin de faciliter la programmation conjointe et la coordination autour des initiatives Équipe Europe. La mise en œuvre du PIM nécessitera de nombreuses études, analyses et évaluations pour le secteur public et privé ainsi que pour l'UE en vue de la préparation, de la mise en œuvre et de l'évaluation du partenariat entre le Tchad et l'UE. Cela sera indispensable pour le suivi des résultats et leur intégration dans les systèmes

internationaux (Agenda 2030 et cadre de résultats de l'UE), et pourrait se révéler un levier utile parmi d'autres pour accroître la redevabilité des autorités et d'autres partenaires. En particulier aussi, des analyses genre devront être réalisées et/ou mises à jour, et de l'expertise devra être mobilisée pour le suivi de la mise en œuvre du CLIP (Country Level Implementation Plan du GAP III).

La Facilité de coopération servira aussi à appuyer des événements, conférences, activités de promotion, bourses et plateformes d'échange pour soutenir le dialogue sectoriel débouchant sur des réformes politiques et l'engagement avec les gouvernements et d'autres parties prenantes. La Facilité de coopération inclut un appui au processus de « diplomatie économique européenne » ainsi qu'un appui permettant le transfert de technologie sud-sud et nord-sud. Elle pourrait faciliter la mise en œuvre d'actions visant à externaliser certaines politiques européennes. Enfin, des campagnes et des actions de communication stratégique et de visibilité concernant la coopération de l'UE et des interventions spécifiques en matière de diplomatie publique et culturelle visant à promouvoir les politiques et valeurs de l'UE seront financées. Ces interventions devraient permettre à l'UE d'identifier et de développer des approches stratégiques cohérentes sur le long terme, en vue d'engager et de mobiliser le public cible et des partenaires clés tels que les jeunes, les influenceurs, le monde académique, la société civile et les acteurs de la culture.

4. Aperçu financier

Bien que la durée de ce PIM soit de sept ans, les dotations indicatives pour le Tchad et pour chacun des domaines prioritaires et les mesures d'appui figurant dans le tableau ci-dessous, ne sont fournies que pour la période 2021-2024. Les dotations indicatives pour la période 2025-2027, ainsi que la modification éventuelle d'autres éléments substantiels du présent PIM, feront l'objet d'une décision de l'UE. Cette décision devrait être précédée d'un examen de la mise en œuvre du présent PIM, qui devrait inclure un dialogue avec les autorités et les autres parties prenantes du Tchad.

Montant indicatif global (pour la première période du PIM)

Domaine prioritaire	Montant (M EUR)	% du total
Priorité 1 : Gouvernance, démocratisation, paix et sécurité	70	25%
Priorité 2 : Développement humain inclusif	84	30%
Priorité 3 : Pacte vert	112	40%
Mesures d'appui	14	5%
Total pour la période initiale*	280	100%

* Sous réserve de confirmation lors de la phase de mise en œuvre, il est attendu que sur le montant total de EUR 280 millions, un montant indicatif de EUR 5 millions sera utilisé entre 2021 et 2024 pour provisionner les opérations de garanties EFSD+.

Pièces jointes

1. Cadre d'intervention (voir modèle à la pièce jointe 1)
2. Matrice des donateurs montrant les dotations indicatives actuelles par secteur

Cadre d'intervention

Domaine prioritaire 1: Gouvernance, démocratisation, paix et sécurité			
Objectif spécifique 1.1: Promouvoir les valeurs fondamentales et universelles de l'État de droit et des droits humains, en appuyant les réformes du secteur judiciaire et la démocratisation (ODD 5, 10, 16, 17)			
Résultats escomptés	Indicateurs	Valeurs de référence	cible
1.1.a) Justice tchadienne indépendante, de qualité et au service des justiciables, veillant à l'application du cadre législatif en faveur des droits civiques et socio-économiques, y inclus les femmes, les réfugiés et les personnes déplacées internes	a1) Nombre de personnes ayant directement bénéficié de programmes d'aide juridique soutenus par l'UE (indicateur CR-UE 2.27) Désagrégé par sexe et par statut de déplacement	6.087 personnes, dont 3.211 hommes, 2.876 femmes, 0 réfugiées, 0 déplacées	Doubler le nombre de bénéficiaires et diminution des écarts entre les femmes et les hommes : 12 000 personnes, dont 6 000 H et 6 000 F, 1 500 réfugiés/déplacés. Moyen
	a2) Degré de développement, de renforcement et/ou d'application de la législation et/ou des politiques interdisant/abordant les violences contre les femmes et les filles (cadre de résultats du service des instruments de politique étrangère, IPE et indicateurs du GAPIII)	Faible	

<p>1.1.b) Institutions démocratiques installées, dans le respect des principes de la séparation des pouvoirs</p>	<p>b1) Processus électoraux crédibles, inclusifs et apaisés</p> <p>b2) Proportion de sièges occupés par des femmes dans : (i) les parlements nationaux et (ii) les administrations locales (indicateur 1.8 du CR-UE)</p>	<p>Transition politique en cours de mise en œuvre</p> <p>Dernières élections législatives en 2010</p> <p>33% de femmes au Comité National de Transition</p> <p>14% dans les administrations locales</p>	<p>Processus électoraux organisés</p> <p>Installation d'un parlement élu</p> <p>Le parlement (i) et les administrations locales (ii) respectent la parité définie dans la constitution et/ou selon un taux minimum 30% de représentation des femmes.</p>
<p>1.1.c) Dialogue intra-tchadien effectif et inclusif</p>	<p>c1) Tenue de séances de dialogue intra-tchadien avec une représentativité de la société civile, du monde politique et des femmes et de la jeunesse</p>	<p>Absence de dialogue politique intra-tchadien ou dialogue limité</p>	<p>Mise en place d'un organe de dialogue représentatif de la société tchadienne</p>

Objectif spécifique 1.2 : Renforcer le lien entre les forces de sécurité intérieure et les citoyens (ODD 5, 16)

Résultats escomptés	Indicateurs	Valeurs de référence	cible
1.2.a) Capacités de la police judiciaire renforcées pour une meilleure coopération transfrontalière et régionale, en particulier dans la lutte contre le terrorisme	<p>a1) Nombre de dossiers/saisines en terrorisme et criminalité organisée traités par les services judiciaires spécialisés</p> <p>a2) Nombre d'institutions publiques et d'acteurs non étatiques soutenus en matière de sécurité, de gestion des frontières, de lutte contre l'extrémisme violent, de prévention des conflits, de protection de la population civile et de droits de l'homme (indicateur CR-UE 2.29)</p>	<p>0</p> <p>20 + 10 OSC</p>	<p>140</p> <p>30 + 15 OSC</p>
1.2.b) Dispositif d'implantation et de fonctionnement des FSI efficace et pertinent	b1) Nombre d'agents des FSI formés à la sécurité, à la gestion des frontières, à la prévention des conflits, à la protection des populations civiles, aux droits de l'homme et au genre Désagrégé par sexe	3706 H / 110 F	5 000 H / 1 000F
1.2.c) Gouvernance renforcée via le respect de la déontologie et de la dignité des personnes par les acteurs de la sécurité, et par une participation renforcée des femmes	<p>c1) Amélioration de la confiance de la population envers les FSI Désagrégé par sexe</p> <p>c2) Nombre d'activités menées par l'UE afin de renforcer les capacités des pays partenaires et des pays tiers dans le domaine des femmes, de la paix et de la sécurité, notamment dans le cadre de la prévention des conflits, de la consolidation de la paix et du soutien à la médiation, et informations détaillées sur ces activités (indicateur Femmes Paix Sécurité n° 9)</p>	<p>A définir</p> <p>3</p>	<p>A définir</p> <p>À définir en fonction des objectifs fixés par le Plan d'action national 1325</p>

Objectif spécifique 1.3 : Appuyer l'efficacité, la redevabilité et la légitimité des institutions de l'État (ODD 5, 10, 11, 16, 17)			
Résultats escomptés	Indicateurs	Valeurs de référence	cible
1.3.a) Gouvernance administrative redevable et gestion des finances publiques améliorée	a1) Evolution de la notation PEFA du Tchad (indicateur basé sur PEFA), part attribuable à l'action de l'UE	Niveau (D) (2014-16)	Améliorée (minimum niveaux C - 2021-2027)
	a2) % de nouvelles actions de soutien des réformes de la gestion des finances publiques (GFP) incluant une composante de budgétisation sensible au genre, par année (Indicateur GAP III – 3.1), grâce à l'intervention de l'UE	0 (valeur de départ pour la période du PIM)	10%
	a3) Nombre de politiques gouvernementales élaborées ou révisées avec la participation d'organisations de la société civile à travers le soutien de l'UE (indicateur CR-UE 2.25) pour la période considérée	0 (valeur de départ pour la période du PIM)	10
1.3.b) Services effectifs aux citoyens gérés de façon durable par les collectivités autonomes	b1) Evolution du recouvrement de la fiscalité locale rendue possible avec le soutien de l'UE	6.1% du PIB	11% du PIB

Domaine prioritaire 2: Développement humain inclusif

Objectif spécifique 2.1: Améliorer l'accès à l'éducation et à la formation professionnelle pour les jeunes tchadiens et tchadiennes (y compris les personnes déplacées internes et les réfugiés) (ODD 1, 4, 5, 10, 16, 17)

Résultats escomptés	Indicateurs	Valeurs de référence	cible
2.1.a) Augmentation significative du nombre d'enfants ayant achevé leur scolarité primaire et secondaire, avec une attention particulière aux filles, y compris au moyen d'un programme de formation des professeurs cohérent et sur le long terme	a1) Nombre d'enfants scolarisés a) dans l'enseignement primaire b) dans l'enseignement secondaire avec le soutien de l'UE (Indicateur CR-UE 2.7) Désagrégé par sexe, par statut de déplacement et par type d'école (sédentaire/nomade)	0 (valeur de départ pour la période du PIM)	1 500 000 (50% filles, 50% garçons)
2.1.b) L'alphabétisation des jeunes et des adultes est significativement améliorée dans la zone d'intervention des programmes financés par l'UE	b1) Nombre de personnes ayant bénéficié d'un programme d'alphabétisation (compétences littéraires et mathématiques) avec le soutien de l'UE Désagrégé par sexe, par âge (jeunes/adultes) et par statut de déplacement	0 (valeur de départ pour la période du PIM)	15 000 (75% femmes, 25% hommes)
2.1.c) Jeunes tchadiens et tchadiennes préparés pour l'insertion professionnelle à travers des systèmes d'éducation et de formation professionnelle inclusifs et de qualité, adaptés aux besoins de l'économie tchadienne	c1) Nombre de personnes ayant bénéficié d'interventions en matière d'enseignement et formation professionnelle / développement des compétences, dans des institutions ou sur le lieu de travail, avec le soutien de l'UE (Indicateur CR-UE 2.15) Y compris ERASMUS+ Désagrégé par sexe et par statut de déplacement	0 (valeur de départ pour la période du PIM)	2 000 (50% femmes, 50% hommes)

Objectif spécifique 2.2: Améliorer l'accès aux services de base essentiels: nutrition, eau et assainissement, à travers le triple nexus humanitaire-développement-paix (ODD 1, 2, 6, 10)

Résultats escomptés	Indicateurs	Valeurs de référence	cible
2.2.a) Accès effectif des populations aux services sociaux et infrastructures de base résilients dans le domaine de la nutrition et de la planification familiale (y compris réfugiés et déplacés internes)	a1) Nombre de femmes en âge de procréer et d'enfants de moins de 5 ans bénéficiant de programmes de nutrition soutenus par l'UE (Indicateur CR-UE 2.2) Désagrégé par statut de déplacement a2) Nombre de femmes ayant utilisé une méthode de contraception moderne avec le soutien de l'UE (indicateur 2.6 du cadre de résultats de l'UE)	0 (valeur de départ pour la période du PIM) Rang du Tchad dans le <i>Healthcare Access and Quality Index</i> : 192 sur 195 pays (2016) 2%	150 000 15%
2.2.b) Accès effectif des populations aux services et aux infrastructures de base résilients dans le domaine de l'eau et l'assainissement	b1) Nombre d'individus ayant accès à une source améliorée d'eau potable et / ou à des installations d'assainissement améliorées avec le soutien de l'UE (Indicateur CR-UE 2.7) Désagrégé par sexe et par statut de déplacement	0 (valeur de départ pour la période du PIM) Accès à l'eau potable : 52% (2014)	70%

Objectif spécifique 2.3 : Améliorer la sécurité alimentaire et les mécanismes de transferts sociaux, à travers le triple nexus humanitaire-développement-paix (ODD 1, 2, 10, 16, 17)

Résultats escomptés	Indicateurs	Valeurs de référence	cible
2.3.a) Approche intégrée opérationnalisée pour la mise en place effective de filets sociaux visant la sécurité alimentaire et nutritionnelle, ainsi que la cohabitation harmonieuse, avec une attention particulière aux réfugiés et aux personnes déplacées internes	a1) Nombre de personnes touchées par l'insécurité alimentaire bénéficiant d'une assistance de l'UE (Indicateur CR-UE 2.1)	0 (valeur de départ pour la période du PIM)	Un (1) million
	a2) Nombre de migrants, de personnes déplacées de force ou autres individus dans les communautés hôtes, protégés ou aidés avec le soutien de l'UE (Indicateur CR-UE 2.17)	0 (valeur de départ pour la période du PIM)	100 000
	a3) Nombre de personnes ayant directement bénéficié de programmes soutenus par l'UE dans les domaines de la consolidation de la paix post-conflit civil et/ou prévention des conflits (Indicateur CR-UE 2.28)	0 (valeur de départ pour la période du PIM)	50 000

Domaine prioritaire 3: Pacte vert			
Objectif spécifique 3.1 : Appuyer la protection de la biodiversité et des écosystèmes, y compris le développement territorial en périphérie des aires protégées (ODD 1, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 15, 16, 17)			
Résultats escomptés	Indicateurs	Valeurs de référence	cible
3.1.a) Gestion locale intégrée et inclusive des aires protégées et de leurs périphéries, ainsi que des ressources naturelles y associées, génératrices de revenus et de services durables	a1) Zones d'écosystèmes terrestres et d'eau douce sous a) protection, b) gestion durable avec le soutien de l'UE (ha) (Indicateur CR-UE 2.23) a2) Nombre de zones ayant mis en place des schémas et outils d'aménagement/planification participatifs, intégrés et durables Désagrégé par type de zone (paysage, territoire, type de zone administrative)	6 zones de protection totalisant 3 344 500 ha de gestion durable 1 (valeur de départ pour la période du PIM)	6 zones de protection sur 4 044 500 ha gestion durable. 4
3.1.b) Lutte coordonnée contre l'exploitation et le trafic illicite des ressources naturelles et la biodiversité, et monitoring écologique	b1) Nombre d'incidents annuels enregistrés Désagrégé par zone protégée et type d'incident	159 interpellations PNZ = 81 RNCE = 2 et RFBL = 76	Diminution d'au moins 30 % de 159 interpellations à 111.
3.1.c) Création d'une structure dédiée à la protection des écosystèmes et de la biodiversité, ainsi qu'à la planification du développement territorial de certains espaces	c1) Structure mise en place et opérationnelle au niveau national/déconcentré	Pas de structure existante	Une structure créée et opérationnelle

Objectif spécifique 3.2 : Appuyer le développement rural durable à travers la promotion de l'agriculture modernisée et accessible (y compris l'élevage) et de l'agro-business, pour la création de revenus et d'emploi, dans une logique systémique et d'économie circulaire (ODD 1, 2, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 16, 17)

Résultats escomptés	Indicateurs	Valeurs de référence	cible
3.2.a) Filières agro-pastorales prioritaires et ciblées sur la nutrition plus productives et accessibles aux jeunes et aux femmes	a1) Nombre de petits exploitants bénéficiant d'interventions soutenues par l'UE, dans le but d'accroître leur production durable, leur accès aux marchés et/ou la sécurité de la terre (Indicateur CR-UE 2.3) Désagrégé par sexe	0 (valeur de départ pour la période du PIM)	300 000 (10% de la population active du secteur primaire)
	a2) Ecosystèmes agricoles et pastoraux pour lesquels de bonnes pratiques de gestion durable des terres ont été mises en place avec le soutien de l'UE (nombre d'hectares) (Indicateur CR-UE 2.4)	0 (valeur de départ pour la période du PIM)	5 millions ha (10% des terres agropastorales qui concernent 40% du territoire)
	a3) Nombre d'emplois soutenus / maintenus par l'UE (Indicateur CR-UE 2.11) Désagrégé par sexe	0 (valeur de départ pour la période du PIM)	450 000 (en supposant que chaque petit exploitant permet en moyenne 0.5 emploi supplémentaires)
3.2.b) Transition d'un modèle d'agriculture familiale de subsistance vers un modèle de production et transformation agro-pastorale durable (micro agro-business), y compris à travers d'une coopération technique et technologique (sud-sud et nord-sud) renforcée	b1) Nombre de micro, petites et moyennes entreprises (MPME) mettant en œuvre les pratiques de consommation et production durables avec le soutien de l'UE (Indicateur CR-UE 2.20)	0 (valeur de départ pour la période du PIM)	1 000
	b2) Nombre de systèmes de qualité adoptés par les opérateurs économiques avec le soutien de l'UE (Indicateur CR-UE 2.14)	0 (valeur de départ pour la période du PIM)	2 000
	b3) Nombre de bénéficiaires ayant accès à des services financiers avec le soutien de l'UE : a) entreprises, b) individus (Indicateur CR-UE 2.13) Désagrégé par sexe	0 (valeur de départ pour la période du PIM)	a) 100 b) 3 000

<p>3.2.c) Politiques et stratégies de systèmes alimentaires renforcées à tous niveaux, et climat des affaires amélioré entre autres à travers un dialogue public-privé structuré des opérateurs économiques tchadiens, ainsi qu'intégré dans le cadre de la diplomatie économique européenne</p>	<p>c1) Longueur totale de routes a) construites b) réhabilitées et c) entretenues avec le soutien de l'UE (en km) (Indicateur CR-UE 2.16). Il s'agira notamment des pistes rurales réhabilités ou entretenues en bénéfice des systèmes agroalimentaires locaux</p>	<p>Longueur totale de routes : 0 km (valeur de départ pour la période du PIM)</p> <p>a) construites : 0 km</p> <p>b) réhabilitées + c) entretenues : 0 km</p>	<p>Longueur totale de routes : 450 km</p> <p>a) construites : 0 km</p> <p>b) réhabilitées + c) entretenues : 450 Km</p>
---	---	---	---

Objectif spécifique 3.3 : Appuyer la mise en œuvre de la contribution déterminée au niveau national d'émissions liées au changement climatique, en particulier en matière d'énergie durable et renouvelable (ODD 7, 8, 9, 11, 12, 13, 17)

Résultats escomptés	Indicateurs	Valeurs de référence 2021	cible
<p>3.3.a) Existence et mise en œuvre d'un cadre réglementaire favorable aux investissements du secteur privé dans les énergies renouvelables débouchant sur une hausse des investissements dans ce domaine</p>	<p>a1) Capacité de production d'énergie renouvelable installée (MW) avec le soutien de l'UE (Indicateur CR-UE 2.10)</p> <p>Désagrégé par type d'investissement</p>	<p>2,4 MW</p>	<p>229 MW</p> <p>Scénario conditionnel de la CDN révisée en 2021</p>
<p>3.3.b) Acteurs et institutions clés renforcés, dans les domaines de l'énergie durable et de l'efficacité énergétique</p>	<p>b1) Nombre d'individus (h/f) ayant accès à l'électricité provenant de sources durables, avec le soutien de l'UE à travers : a) un nouvel accès, b) un accès amélioré (Indicateur CR-UE 2.9)</p> <p>Désagrégé urbain et rural</p> <p>b2) Nombre d'initiatives UE visant à renforcer les capacités des acteurs et institutions clés des domaines de l'énergie durable et de l'efficacité énergétique</p>	<p>4 656 individus (valeur de départ pour la période du PIM)</p> <p>a) un nouvel accès : 4 656 individus</p> <p>b) un accès amélioré : valeur zéro.</p> <p>Nombre d'initiatives : 5</p>	<p>449 902 individus au total</p> <p>a) un nouvel accès : 449 902 individus</p> <p>b) un accès amélioré valeur zéro.</p> <p>Nombre d'initiatives : 12</p>

<https://ec.europa.eu/transparency/regdoc/rep/10102/2018/EN/SWD-2018-444-F1-EN-MAIN-PART-1.PDF> .

Pièce jointe 2 : Matrice des donateurs montrant les dotations indicatives par domaine prioritaire (en millions EUR)

Domaines prioritaires	TOTAL indicatif contributions financières connues 2021 – 2024 (M EUR)								
		UE (PIM)	France	Allemagne	Espagne	Pays-Bas	Suisse	FMI	Banque mondiale
Domaine prioritaire 1 : Gouvernance, démocratisation, paix et sécurité	558	70	10		0.1	4		560 (USD)	
Domaine prioritaire 2 : Développement humain inclusif	324	84	18				41 (CHF)		218 (USD)
Domaine prioritaire 3 : Pacte vert	355	112		2		5			280 (USD)
Actions multi secteur en lien avec les domaines prioritaires du PIM UE-Tchad	58		18	6			37 (CHF)		